

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2134

15 novembre 2006

SOMMAIRE

| | | | |
|---|--------|---|--------|
| Aerium Sinsheim, S.à r.l., Luxembourg | 102390 | Mafit, S.à r.l., Luxembourg | 102428 |
| Aerium Waibstadt, S.à r.l., Luxembourg | 102390 | Magnat Holding S.A., Luxembourg | 102430 |
| Avon Luxembourg Holdings, S.à r.l., Munsbach . . | 102392 | Magnat Holding S.A., Luxembourg | 102431 |
| Batiprojet, S.à r.l., Luxembourg | 102386 | MCG Investments, S.à r.l., Luxembourg | 102425 |
| Brembo International S.A., Luxembourg | 102394 | McKesson International Holdings V, S.à r.l., Lu- | |
| Broad Street Lux, S.à r.l., Luxembourg | 102396 | xembourg | 102412 |
| Cable TV S.A., Luxembourg | 102413 | MIH, S.à r.l., Luxembourg | 102395 |
| Canal Music S.A., Luxembourg | 102388 | Moeller Electric S.A., Luxembourg | 102393 |
| Cendar S.A. | 102425 | MSD Capital, S.à r.l., Luxembourg | 102411 |
| Coiffure Michou, S.à r.l., Luxembourg | 102424 | MSD Capital, S.à r.l., Luxembourg | 102412 |
| Comptoir Immobilier Luxembourgeois S.A., Lu- | | Natiris S.A., Luxembourg | 102389 |
| xembourg | 102432 | Nauticom S.A., Luxembourg | 102394 |
| Consa S.A., Luxembourg | 102410 | Nebis Holdings S.A., Luxembourg | 102402 |
| Consa S.A., Luxembourg | 102411 | Optident, S.à r.l., Bad Mondorf | 102386 |
| Dahlem, Schroeder & Associés, S.à r.l., Luxem- | | Parfinglobe Holding S.A., Luxembourg | 102424 |
| bourg | 102424 | Pegaso Transport, S.à r.l., Luxembourg | 102394 |
| Daulux S.A. - Internationale Transport & Spedition, | | R.P.S. Holding, S.à r.l., Luxembourg | 102424 |
| Bertrange | 102427 | Rentex Vertriebs, G.m.b.H., Luxembourg | 102432 |
| Deepinvest S.A., Luxembourg | 102387 | Rocatex S.A., Luxembourg | 102428 |
| DG Participations S.A., Luxembourg | 102393 | Rocatex S.A., Luxembourg | 102430 |
| Eison Luxembourg S.A., Luxembourg | 102389 | Schroeder & Associés S.A., Luxembourg | 102425 |
| Ella, S.à r.l., Berbourg | 102386 | SDB Finanziaria S.A., Luxembourg | 102422 |
| Ella, S.à r.l., Berbourg | 102387 | SDB Finanziaria S.A., Luxembourg | 102422 |
| Ella, S.à r.l., Berbourg | 102387 | Société Immobilière de Touraine S.A., Luxem- | |
| Eudomer S.A., Luxembourg | 102393 | bourg | 102427 |
| Europrop Luxembourg II, S.à r.l., Luxembourg . . | 102427 | Société Immobilière de Touraine S.A., Luxem- | |
| Europrop Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . . . | 102427 | bourg | 102428 |
| Evrax Group S.A., Luxembourg | 102409 | Somewhere Invest S.A., Luxembourg | 102403 |
| FEG S.A., Luxembourg | 102430 | Spetra Luxembourg S.A., Kehlen | 102386 |
| Flagstone Finance, S.à r.l., Luxembourg | 102390 | Tembec Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg | 102392 |
| G.M. Lux S.A., Luxembourg | 102406 | UBS Real Estate Luxembourg Holdings S.A.H., | |
| Green Bear, S.à r.l., Luxembourg | 102426 | Luxembourg | 102394 |
| GSW-Wolff-Luxembourg A.G., Luxembourg | 102388 | UBS (Lux) Strategy Sicav, Luxembourg | 102391 |
| Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A. | 102432 | Verdi, S.à r.l., Luxembourg | 102391 |
| Home Saint Louis, S.à r.l., Mondorf-les-Bains | 102408 | Verdi, S.à r.l., Luxembourg | 102392 |
| Home Saint Louis, S.à r.l., Mondorf-les-Bains | 102413 | Wood Licence, S.à r.l., Hosingen | 102395 |
| Home Saint Louis, S.à r.l., Mondorf-les-Bains | 102422 | Woodstock by Conrardy Successeurs, S.à r.l., Dip- | |
| Intes S.A., Luxembourg | 102422 | pach | 102424 |
| Javac S.A., Harlange | 102395 | Yum! Restaurants International, S.à r.l., Luxem- | |
| Katekero, S.à r.l., Esch-sur-Alzette | 102389 | bourg | 102388 |
| Lux Com Co Limited, S.à r.l., Luxembourg | 102391 | | |

SPETRA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle de Kehlen.

R. C. Luxembourg B 33.021.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2005, réf. LSO-BH01625, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(106515.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2006.

OPTIDENT, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: Bad Mondorf.

H. R. Luxemburg B 83.912.

Auszug aus dem Gesellschafterbeschluss vom 31. August 2006

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschließen einstimmig die Abwahl von Herr Gerd Wallrath, wohnhaft in D-54295 Trier, 132, Olewigerstrasser, als technischer Geschäftsführer.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter beschließen einstimmig die Ernennung von Herr Eduard Schenten, wohnhaft in D-66706 Perl, 12, Quirinustrasse zum technischen Geschäftsführer mit Vollmacht die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift zu verpflichten.

Mondorf, den 31. August 2006.

E. Schenten / M.-R. Schenten.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2006, réf. LSO-BU06011. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106536.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2006.

ELLA, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-6830 Berbourg, 7A, Neie Wee.

H. R. Luxemburg B 71.412.

Verkaufsvertrag

Madame Gaby Juchemes-Fraessdorf, Angestellte, geboren in Domersleben/Magdeburg (D), am 18. September 1950, wohnhaft in L-6692 Moersdorf, 16, am Enneschten Flouer,

verkauft ihre 125 Anteile an der ELLA, S.à r.l., 7A, Neie Wee, L-6830 Berbourg, gegründet am 26. August 1999 Nummer 591/99,

zum Preis von 1,- EUR an die LANG'S LIGHTS S.A., 7A, Neie Wee, L-6830 Berbourg.

Berbourg, den 23. Januar 2006.

G. Juchemes-Fraessdorf / LANG'S LIGHTS S.A.

- / Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2006, réf. LSO-BT00666. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106539.7//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2006.

BATIPROJET, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**(anc. SM CONSTRUCTION, S.à r.l.).**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 101.420.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2006, réf. LSO-BV01948, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2006.

Pour la société

Signature

La Gérant

(106604.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2006.

ELLA, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-6830 Berbourg, 7A, Neie Wee.
H. R. Luxemburg B 71.412.

Verkaufsvertrag

Monsieur Tom Barbel, Kaufmann, geboren in Wiltz, am 3. Juni 1965, wohnhaft in L-9521 Wiltz, 68, rue de la Fontaine, verkauft seine 125 Anteile an der ELLA, S.à r.l., 7A, Neie Wee, L-6830 Berbourg, gegründet am 26. August 1999 Nummer 591/99, zum Preis von 1,- EUR an die LANG'S LIGHTS S.A., 7A, Neie Wee, L-6830 Berbourg.

Berbourg, den 23. Januar 2006.

T. Barbel / LANG'S LIGHTS S.A.

- / Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2006, réf. LSO-BT00670. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106539.8//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2006.

ELLA, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-6830 Berbourg, 7A, Neie Wee.
H. R. Luxemburg B 71.412.

Verkaufsvertrag

Monsieur Armand Lang, Elektriker- und Schlossermeister, geboren in Pétange, am 16. April 1958, wohnhaft in L-6557 Dickweiler, 6, rue d'Echternach, verkauft seine 125 Anteile an der ELLA, S.à r.l., 7A, Neie Wee, L-6830 Berbourg, gegründet am 26. August 1999 Nummer 591/99, zum Preis von 1,- EUR an die LANG'S LIGHTS S.A., 7A, Neie Wee, L-6830 Berbourg.

Berbourg, den 23. Januar 2006.

A. Lang / LANG'S LIGHTS S.A.

- / Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2006, réf. LSO-BT00668. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106539.9//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2006.

DEEPINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxemburg B 80.505.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 20 juillet 2006, les mandats des administrateurs:

Monsieur Gérard Birchen, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,

MONTEREY SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,

ont été renouvelés pour une période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007.

la dénomination et l'adresse du Commissaire aux comptes ont été modifiées comme suit:

COMCOLUX, S.à r.l., 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Villa Bofferding, L-1331 Luxembourg.

Le mandat du Commissaire aux comptes:

COMCOLUX, S.à r.l., 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Villa Bofferding, L-1331 Luxembourg,

a été renouvelé pour une période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007.

Le conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Gérard Birchen, Administrateur;

- MONTEREY SERVICES S.A., Administrateur;

- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2006.

Pour DEEPINVEST S.A.

G. Birchen

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2006, réf. LSO-BV00318. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106571.3//29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2006.

102388

YUM! RESTAURANTS INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,-.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.-F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 96.429.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution de l'associé unique en date du 18 septembre 2006 que:

- Madame Sonja Linz, née le 10 avril 1958 à Bettembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 560, rue de Neudorf, L-2220 Lxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été nommée gérante de catégorie A de la Société en remplacement de Monsieur Jan Rottiers, né 31 octobre 1964 à Naples, Italie, ayant son domicile professionnel au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, démissionnaire.

Le mandat du nouveau gérant est à durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2006, réf. LSO-BU05268. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106583.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2006.

CANAL MUSIC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman.
R. C. Luxembourg B 69.882.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg, en date du 21 juin 2006

L'assemblée décide:

D'accepter la démission de l'administrateur avec effet au 31 mars 2006:

Monsieur Jean-Bruno Michaud, 134, avenue du 25^{ème} RTS, F-69009 Lyon.

D'accepter la démission de l'administrateur-délégué avec effet au 31 mars 2006:

Monsieur Jean-Bruno Michaud, 134, avenue du 25^{ème} RTS, F-69009 Lyon.

De nommer comme administrateur pour une période jusqu'à l'assemblée générale statutaire en 2007:

Monsieur Jérôme Fouqueray, 22, rue Boileau, F-75016 Paris.

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 2 octobre 2006.

Pour la société

FIDUCIAIRE SCHEIWEN - NICKELS & ASSOCIES, S.à r.l.

Mandataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2006, réf. LSO-BV00465. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106584.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2006.

GSW-WOLFF-LUXEMBOURG, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1220 Luxemburg, 196, rue de Beggen.
H. R. Luxemburg B 106.945.

—
Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Hauptversammlung vom 10. August 2006

«Die Aktionäre nehmen Kenntnis vom Schreiben von Herrn Helmut Klein, in dem dieser seinen Rücktritt vom Amt des Verwaltungsratsmitglieds mit Wirkung zum 1. Oktober 2006 erklärt und nehmen den Rücktritt an. Da Herr Klein hiermit auch sein Amt als geschäftsführendes Verwaltungsratsmitglied niederlegt, wird der Verwaltungsrat ermächtigt, die tägliche Geschäftsführung mit Wirkung zum 1. Oktober 2006 an Herrn Dr. Michael Marx, geboren am 22. März 1954 in Saarbrücken, mit beruflicher Anschrift in D-66117 Saarbrücken, Wilhelm-Heinrich-Str. 11, zu delegieren.»

Für die Gesellschaft

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2006, réf. LSO-BU04119. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106591.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2006.

KATEKERO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-4131 Esch-sur-Alzette, 72, boulevard J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 114.785.

—
Cession de parts

Entre le soussigné:

- 1) Monsieur Nuno Gonçalo Peres Loureiro Martins, Commerçant, demeurant à L-4320 Esch-sur-Alzette, 2, rue du X Septembre comme cédant d'une part, et
2) Monsieur Joaquim Mergulhao Rebelo, Commerçant, et demeurant à L-4042 Esch-sur-Alzette, 75, rue du Brill; Comme cessionnaire, d'autre part,
Il a été convenu en date de ce jour ce qui suit:
Le comparant sub 1) cède et transporte par les présentes au Comparant sub 2):
50 parts sociales d'une valeur nominale de 125 EUR chacune soit un total de EUR (6.250 euros); qu'elle détient dans la société: KATEKERO, S.à r.l., ayant son siège social à L-4131 Esch-sur-Alzette, 72, boulevard J.F. Kennedy.

Monsieur Nuno Gonçalo Peres Loureiro Martins donne par la présente quittance du prix de cession ci-avant stipulé.

Fait à Luxembourg, le 14 septembre 2006.

Signature / Signature

La cédante / Le cessionnaire

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2006, réf. LSO-BU04658. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106608.5//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2006.

NATIRIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 85.218.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 11 septembre 2006

Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg, Président;

- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg;

- Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques et droit, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes pour une durée de six ans, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 22 septembre 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2006, réf. LSO-BU07115. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106609.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2006.

EISON LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 75.642.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 28 juillet 2006

Est nommé administrateur, en remplacement de Monsieur Edmond Ries:

- Monsieur Pierre Lentz, Licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 21 septembre 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2006, réf. LSO-BU05921. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106635.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2006.

102390

AERIUM WAIBSTADT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 113.360.

—
EXTRAIT

Il résulte de la cession de parts intervenue en date du 1^{er} septembre 2006 que:

- AERIUM FGG PROPERTIES, S.à r.l., ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, a cédé la totalité des 500 parts sociales qu'elle détenait dans la société AERIUM WAIBSTADT, S.à r.l., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire à LDV OPPORTUNITY I PROPERTIES, S.à r.l., ayant son siège social au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Luxembourg, le 28 septembre 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2006, réf. LSO-BU07127. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106616.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2006.

AERIUM SINSHEIM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 113.361.

—
EXTRAIT

Il résulte de la cession de parts intervenue en date du 1^{er} septembre 2006 que:

- AERIUM FGG PROPERTIES, S.à r.l., ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, a cédé la totalité des 500 parts sociales qu'elle détenait dans la société AERIUM SINSHEIM, S.à r.l., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire à LDV OPPORTUNITY I PROPERTIES, S.à r.l., ayant son siège social au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Luxembourg, le 28 septembre 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2006, réf. LSO-BU07124. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106617.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2006.

FLAGSTONE FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 118.871.

—
Extrait des résolutions adoptées par l'actionnaire unique en date du 14 septembre 2006

1. La démission de SOLON DIRECTOR LIMITED, TK House, Bayside Executive Park, West Bay Street & Blake Road, Nassau, Bahamas, comme Gérant de la société est par la présente acceptée avec effet au 13 septembre 2006,

2. Monsieur Mark Byrne, Crawford House, 23 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, est par la présente nommé Gérant de la société avec effet au 13 septembre 2006, pour une période indéterminée.

3. Monsieur David Brown, Crawford House, 23 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, est par la présente nommé Gérant de la société avec effet au 13 septembre 2006, pour une période indéterminée.

4. Monsieur John B. Mills, 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, est par la présente nommé Gérant de la société avec effet au 13 septembre 2006, pour une période indéterminée.

5. Monsieur Hermanus R. W. Troskie, 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, est par la présente nommé Gérant de la société avec effet au 13 septembre 2006, pour une période indéterminée.

Luxembourg, le 14 septembre 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2006, réf. LSO-BU06567. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106620.3//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2006.

UBS (LUX) STRATEGY SICAV,
Société d'Investissement à Capital Variable.
Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 43.925.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 21 août 2006

Sont réélus au Conseil d'Administration:

- M. Aloyse Hemmen pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2007;
- M. Gilbert Schintgen pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2008;
- M. Gerhard Fusenig pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2009;
- M. Dirk Spiegel pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2010;
- M. Andreas Jacobs pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2011.

Mandat non renouvelé:

- M. Mario Cueni;
- M. Albert Gmand.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2006.

Pour UBS (LUX) STRATEGY SICAV
UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.
O. Schütz / I. Asseray
Associate Director / Director

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2006, réf. LSO-BV00067. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106627.3//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2006.

LUX COM CO LIMITED, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500.

Siège social: L-1025 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 100.956.

Cession de parts sociales

- Madame Camille Hayat-Sitbon, demeurant 198, boulevard de Créteil, F-94100 St Maur des Fossés, déclare par les présentes céder et transporter sous les garanties ordinaires de fait et de droit, vingt-six (26) parts sociales de la société dont il s'agit à Monsieur Jean-Jacques Hayat, demeurant 198, boulevard de Créteil, F-94100 St Maur des Fossés, qui accepte moyennant le prix global de trois mille deux cent cinquante euros (3.250,-) somme que le cédant reconnaît avoir reçu du cessionnaire, ce dont bonne et valable quittance.

Le cessionnaire se trouve subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à partir de ce jour.

Le cessionnaire déclare parfaitement connaître les statuts et la situation financière de la société et renonce à toute garantie de la part du cédant.

Toutes les parties intéressées au présent contrat déclarent approuver la susdite cession de parts sociales.

Madame Camille Hayat-Sitbon, agissant en sa qualité de gérante de la société, déclare tenir au nom de la société la susdite cession de parts sociales comme dûment signifiée.

J.-J. Hayat / C. Hayat-Sitbon
Cessionnaire / Cédant & Gérante

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2006, réf. LSO-BV01137. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106631.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2006.

VERDI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 56, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 47.628.

En date du 30 juillet 2006, a eu lieu la cession de parts sociales suivante:

- Madame Jacqueline Varetto-Ochem a cédé la part sociale qu'elle détient à Madame Christel Dufresne.

Au terme de cette cession de parts sociales, la répartition du capital de la société VERDI, S.à r.l. est la suivante:

- Madame Christel Dufresne, née le 12 octobre 1969 à Moyeuve-Grande (France), demeurant à L-1465 Luxembourg, 37, rue Michel Engels, détient les 500 parts sociales.

Luxembourg, le 30 juillet 2006.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2006, réf. LSO-BU04801. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106637.4//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2006.

102392

AVON LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.282.432.300,-.

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 98.931.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associée unique de la Société prises en date du 22 septembre 2006 que:

L'associé unique de la Société a nommé Monsieur Romain Thillens, résidant au 46, route de Luxembourg, L-7240 Bereldange, Grand-Duché de Luxembourg, au poste de gérant de catégorie A de la Société sans limitation de durée et avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2006, réf. LSO-BV00354. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106634.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2006.

VERDI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 56, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 47.628.

Extrait des résolutions de l'associée unique prises le 1^{er} août 2006

L'Associée unique de la société a pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission de Madame Varetto-Ochem Jacqueline, demeurant à L-5753 Frisange, 4, Parc Résidentiel Lésigny, de ses fonctions de gérante technique en date du 31 juillet 2006;

- nomination de Madame Christel Dufresne, née le 12 octobre 1969 à Moyeuve-Grande (France), demeurant à L-1465 Luxembourg, 37, rue Michel Engels, aux fonctions de gérante unique, avec effet immédiat, pour une durée indéterminée;

- la société sera valablement engagée par la signature individuelle de la gérante unique.

Luxembourg, le 1^{er} août 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2006, réf. LSO-BU04800. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106637.5//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2006.

TEMBEC LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 196.836.376,-.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 100.077.

Extrait des résolutions prises par les associés en date du 29 septembre 2006

Il résulte des décisions prises par les Associés en date du 29 septembre 2006 que:

- Les mandats de gérant de Monsieur Charles Ossola, Avocat à la Cour, avec adresse professionnelle au 20, avenue Marie-Thérèse à L-2132 Luxembourg et de Monsieur Michel Dumas, employé privé, avec adresse professionnelle au 800, boulevard René-Lévesque ouest, Bureau 1050, Montréal, Québec, H3B 1X9 ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale des Associés qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant le dernier samedi du mois de septembre 2006.

- La démission de Monsieur Johan Dejans de sa fonction de gérant avec effet au 29 septembre 2006 a été acceptée.

- Monsieur Eric Vandenhoeck, employé privé, avec adresse professionnelle à Signy Centre, CP 268, CH-1274 Signy, Suisse, a été nommé gérant avec effet au 30 septembre 2006 jusqu'à l'assemblée générale des Associés qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant le dernier samedi du mois de septembre 2006.

Luxembourg, le 30 septembre 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2006, réf. LSO-BV00467. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106640.3//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2006.

MOELLER ELECTRIC S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 9.145.

Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 22 janvier 2003.

EXTRAIT

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 27 juillet 2006:

Le mandat du réviseur d'entreprises KPMG AUDIT, a été renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2007.

Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2006, réf. LSO-BV00469. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106642.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2006.

DG PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 101.367.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale tenue en date du 1^{er} août 2006

Conseil d'administration:

L'Assemblée Générale accepte, avec effet immédiat, la démission de Monsieur Dominique Gossart de ses fonctions d'administrateur.

L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet immédiat, Madame Sophie Batardy, employée privée, née le 22 janvier 1963 à Lille (France), demeurant professionnellement 55-57, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg aux fonctions d'administrateur jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2010.

Extrait des résolutions de la réunion du conseil d'administration tenu en date du 2 août 2006

Administrateur-délégué:

Le Conseil d'Administration décide de nommer, avec effet immédiat, Monsieur Nico Hansen, employé privé, né le 31 mars 1969 à Differdange, demeurant professionnellement 55-57, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg aux fonctions d'administrateur-délégué jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2010.

Luxembourg, le 12 septembre 2006.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2006, réf. LSO-BU04798. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106645.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2006.

EUDOMER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 128, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 99.720.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 6 mars 2006

L'assemblée Générale Extraordinaire du 6 mars 2006 a pris les résolutions suivantes avec effet immédiat:

1. Démission des membres du conseil d'administration en les personnes de:

- la société BIOLING, S.p.r.l., dont le siège social est situé avenue de l'Optimisme, 101/42 à B-1140 Bruxelles, dûment représentée par Monsieur Thierry Ledant,

- la société MOINIL & CO S.A. dont le siège social est situé rue des Fauvettes, 29 à B-6110 Montignies-Le-Tilleul, dûment représentée par Monsieur Guy Moinil,

en tant qu'Administrateurs de catégorie A.

Les administrateurs B restent inchangés.

2. Nomination en remplacement des administrateurs A démissionnaires d'un nouveau administrateur de catégorie A en la personnes de:

- Monsieur Eric Carbonez, rue des Fraînes, 97 à B-1120 Bruxelles, pour une durée d'un an.

Pour EUDOMER S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2006, réf. LSO-BV00607. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106663.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2006.

UBS REAL ESTATE LUXEMBOURG HOLDINGS S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 35.584.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2006, réf. LSO-BV00074, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2006.

UBS REAL ESTATE LUXEMBOURG HOLDINGS S.A.H.

G. Schintgen / A. Hemmen

Membre du Conseil d'Administration / Membre du Conseil d'Administration

(106647.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2006.

BREMBO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 71.768.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration tenu le 18 septembre 2006 à 14.30 heures au siège social

Le conseil décide d'accepter la démission de Monsieur Lorenzo Patrassi avec effet immédiat.

Le conseil coopte comme nouvel administrateur, avec effet immédiat, Monsieur Eric Scussel, demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

BREMBO INTERNATIONAL S.A.

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2006, réf. LSO-BV00381. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106658.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2006.

PEGASO TRANSPORT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 99.900.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 113.365.

Extrait du procès-verbal du conseil de gérance tenu le 31 août 2006

Le conseil décide d'accepter la démission de Mme Pascale Mariotti avec effet immédiat.

Le conseil coopte comme nouveau gérant, avec effet immédiat, Monsieur Laurent Forget, demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PEGASO TRANSPORT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2006, réf. LSO-BV00378. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106662.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2006.

NAUTICOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 41.265.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2006, réf. LSO-BV00093, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Administrateurs

(106737.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

WOOD LICENCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9809 Hosingen, 11A, Op der Hei.
R. C. Luxembourg B 116.619.

Extraits des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 12 septembre 2006

1. L'assemblée de la société WOOD LICENCE, S.à r.l. nomme:
Monsieur François de Radzitzky d'Ostrowick, demeurant à B-1367 Ramilles, 37, rue de la Montagne (Belgique),
au titre de gérant technique à durée indéterminée, à dater de ce jour. Il sera principalement chargé de l'administration
de la gestion quotidienne avec cosignature obligatoire d'un des gérants administratifs.
2. L'assemblée décide également de nommer;
Monsieur Monsieur José Noe, demeurant à B-4430 Ans, 229, rue de l'Yser,
Monsieur Koen Andries, demeurant à B-1090 Bruxelles, 131, Heymboschlaan,
Monsieur Matthieu Duchene, demeurant à B-1200 Bruxelles, 202, avenue des Cerisiers,
Monsieur Robert Dessard, demeurant B-4052 Chaudfontaine, 32, rue de Ninane,
Monsieur Maurice Leonard, demeurant à B-6672 Gouvy, 92A, Beho,
aux titres de gérants administratifs à durée indéterminée, à dater de ce jour.

Extrait certifié sincère et conforme
WOOD LICENCE, S.à r.l.
F. de Radzitzky d'Ostrowick
Gérant technique

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2006, réf. LSO-BV00613. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106659.3//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2006.

JAVAC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9656 Harlange, 17, rue Bierg.
R. C. Luxembourg B 96.999.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires
tenue à Luxembourg, le 24 février 2006*

L'Assemblée a accepté la démission de Monsieur Michel Houzé, retraité, né le 1^{er} décembre 1932 à Lille, demeurant
à F-62430 Salomines, 10, rue Marcel Van De Peutte, de sa fonction d'administrateur-délégué de la société, avec effet
immédiat à la date de la présente.

L'Assemblée a décidé de nommer Monsieur Jan Van Cauter, né le 4 octobre 1957 à Merksem, résidant à L-9656
Harlange, 17, rue Bierg, en qualité d'administrateur-délégué, pour une période coïncidant avec la fin de son mandat d'ad-
ministrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait
JAVAC S.A.
Signature
Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2006, réf. LSO-BV01163. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106664.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2006.

MIH, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.025.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 2, rue de l'Avenir.
R. C. Luxembourg B 81.458.

Il résulte d'une cession de parts sociales en date du 7 septembre 2006 que MIH (BVI) LIMITED, associé unique de la
Société, a transféré l'intégralité des parts sociales détenues dans la Société à MIH HOLDINGS LIMITED, une société
constituée selon les lois d'Afrique du Sud, ayant son siège social au 251 Oak Avenue, Randburg 2194, Afrique du Sud et
étant enregistrée au Registrar of Companies of South Africa sous le numéro 1993/005613/06.

L'associé unique de la Société détenant 521 parts sociales est donc aujourd'hui la société MIH HOLDINGS LIMITED.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg le 7 septembre 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2006, réf. LSO-BU03914. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106685.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2006.

BROAD STREET LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 119.929.

—
STATUTES

In the year two thousand and six, on the twelfth of September.
Before Us, Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven.

There appeared:

CLEISTHENES LTD, a company limited with registered office at Beaux Lane House, Lower Mercer Street, Dublin 2, Ireland and governed under the Irish Companies' Acts 1963 - 2005, here represented by Mr Luc Hansen, «licencié en administration des affaires», residing professionally in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy-holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company («société à responsabilité limitée»):

Chapter I.- Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form - Corporate name

There is formed a private limited liability company under the name BROAD STREET LUX, S.à r.l. which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

Art. 2. Registered office

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

Art. 3. Object

3.1 The Company's object is to acquire and hold interests in any form whatsoever, in any other Luxembourg or foreign, commercial, industrial or financial entities, by way of, among others, the subscription or acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, or financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

3.2 The Company may in particular enter into the following transactions:

- borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other equity instruments or debt instruments, convertible or not into shares of the Company, the use of financial derivatives or otherwise;

- advance, lend or deposit money or give credit to Affiliates through, including but not limited to, the subscription to bonds, notes, certificates and other equity instruments or debt instruments, convertible or not into shares of any Affiliate;

- enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the property assets (present or future) of the undertaking or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Affiliates, or any director, director or other agent of the Company or any of the Affiliates, and to render any assistance to the Affiliates, within the limits of the laws of Luxembourg; and

- enter into any agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other services contracts, selling agreements, connected directly or indirectly to the areas described above;

it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.3 In addition to the foregoing, the Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its corporate object as well as all transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above.

Art. 4. Duration

4.1 The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II.- Capital, Shares

Art. 5. Share capital

5.1 The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each (hereafter referred to as the «Shares»). The holders of the Shares are together referred to as the «Shareholders».

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3 All Shares will have equal rights.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

Art. 6. Shares' indivisibility

Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 7. Transfer of shares

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

Chapter III.- Management

Art. 8. Management

8.1 The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder(s). In case of one manager, he/it will be referred to as the «Sole Manager». In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers («conseil de gérance») (hereafter the «Board of Managers»).

8.2 The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the shareholder(s).

Art. 9. Powers of the sole manager or of the board of managers

9.1 In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers, without prejudice to articles 8 and 10 of the present Articles, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

Art. 10. Representation of the company

Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by any two managers.

Art. 11. Delegation and agent of the sole manager or of the board of managers

11.1 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any two managers may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any two managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Art. 12. Meeting of the board of managers

12.1 In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any manager.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.3 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.6 A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

12.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all managers present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

Chapter IV.- General meeting of shareholders

Art. 13. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes

13.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

13.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

13.3 If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

13.4 If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

13.5 If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

13.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

13.7 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law.

Chapter V.- Business year

Art. 14. Business year

14.1 The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.

14.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Distribution right of shares

15.1 The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

15.2 From the net profits thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.3 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

15.4 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by a majority vote of the Shareholders.

15.5 Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

Chapter VI.- Liquidation

Art. 16. Dissolution and liquidation

16.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

16.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

16.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII.- Applicable law

Art. 17. Applicable law

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2006.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed as follows:

Shares:

CLEISTHENES LTD 500 Shares

Total: five hundred Shares 500 Shares

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) corresponding to a share capital of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand eight hundred Euro (1,800.- EUR).

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, CLEISTHERS LTD representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as Managers of the Company for an undetermined period:

- Mr Claude Zimmer, Master in Economic Sciences, born on 18 July 1956 in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, residing at 5, boulevard de la Foire à L-1528 Luxembourg;

- Mr John Seil, Bachelor in Economic Sciences, born on 28 September 1948 in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, residing at 5, boulevard de la Foire à L-1528 Luxembourg;

- Mr Luc Hansen, Bachelor in Business Administration, born on 8 juin 1969 in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, residing at 5, boulevard de la Foire à L-1528 Luxembourg.

In accordance with article 10 of the by-laws, the Company shall be bound by the joint signature of any two managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by any two managers.

2) The Company shall have its registered office at 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le douze septembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

CLEISTHENES LTD, société limitée ayant son siège social Beaux Lane House, Lower Mercer Street, Dublin 2, Ireland, représentée par Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. - Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme - Dénomination

Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de BROAD STREET LUX, S.à r.l. qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. Siège social

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

Art. 3. Objet

3.1 La Société a pour objet l'acquisition, la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes autres entités commerciales, industrielles ou financières luxembourgeoises ou étrangères, au moyen, entre autre, d'acquisition et de souscription de toutes sûretés et droits par voie de participation, d'apport, de contribution, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, ou des instruments de dette financière sous quelque forme que se soit, et d'administrer, développer et gérer de tels détention d'intérêts.

3.2 La Société peut en l'espèce, entrer dans les transactions suivantes:

- emprunter de l'argent sous toutes formes ou obtenir des prêts sous toutes formes et lever des fonds à travers, y compris mais sans être limité, l'émission d'obligations, de titres de prêt, de billets à ordre, de certificats et tous autres effets de commerce d'equity et de dettes convertibles ou non en Parts Sociales de la Société, l'utilisation de dérivés financiers ou sinon;

- octroyer des avances, des prêts, de la monnaie scriptural ou accorder des crédits à ses sociétés liées à travers, y compris mais sans être limité, la souscription d'obligations, de titres, de certificats et tous autres effets de commerce d'equity et de dette, convertibles ou non en Parts Sociales de toute Société Liée;

- entrer dans toute garantie, gage ou toute autre forme de sûreté, soit par un engagement personnel ou par une hypothèque ou charge sur tout ou partie des actifs (présents et futurs) de propriété de l'entreprise ou par toutes ou telles méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligation de la Société ou de ses Sociétés Liées ou tout directeur ou autre agent de la Société ou de ses Sociétés Liées et pour apporter toute aide à ses Sociétés Liées, dans les limites prévues par la Loi luxembourgeoise; et

- entrer dans tout accord, y compris mais sans être limité aux accords d'association, accords de garantie, accords de marketing, accords de management, accords consultatifs, accords d'administration et autre contrats de service, accords de vente, connectés directement ou indirectement aux domaines décrits au dessus;

il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.3 En plus de ce qui précède, la Société peut effectuer toutes opérations légales, commerciales, techniques et financières, et en générale toutes opérations nécessaires ou utiles à la réalisation de son objet aussi bien que les opérations directement ou indirectement liées aux activités décrites dans cet article, afin de faciliter la réalisation de l'objet social dans tous les domaines décrits plus haut.

Art. 4. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II.- Capital, Parts

Art. 5. Capital social

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales (les «Parts Sociales»), ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR), chacune. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les «Associés».

5.2 Complémentaire au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

Art. 6. Indivisibilité des parts

Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 7. Transfert des parts

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

Titre III.- Gérance

Art. 8. Gérance

8.1 La Société est administrée par un gérant ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associé(s). Dans le cas d'un seul gérant, il est défini ci-après comme le «Gérant Unique». En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (ci-après le «Conseil de Gérance»).

8.2 Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associés(s).

Art. 9. Pouvoirs du conseil de gérance

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, sans préjudice des articles 8 et 10 des présents Statuts, a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

Art. 10. Représentation de la société

Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par deux gérants.

Art. 11. Délégation et agent du gérant unique et du conseil de gérance

11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux gérants peut/peuvent déléguer ses/leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux gérants détermine(nt) les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 12. Réunion du conseil de gérance

12.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout gérant.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

12.3 Tout gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un gérant pourra également nommer par téléphone un autre gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.5 L'utilisation de la vidéoconférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

12.6 Une décision écrite, signée par tous les gérants est valable et valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.

12.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les gérants présents ou représentés aux séances. Des extraits seront certifiés par un gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

Titre IV.- Assemblée générale des associés

Art. 13. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés - Votes

13.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

13.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

13.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

13.4 S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

13.5 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote par écrit.

13.6 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

13.7 Des décisions collectives ne sont valablement prises que seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales.

Titre V.- Exercice social

Art. 14. Exercice social

14.1 L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 15. Droit de distribution des parts

15.1 Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des charges et des amortissements, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

15.2 Le bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.3 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

15.4 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise à la majorité des Associés.

15.5 Malgré les dispositions précédentes, le Gérant Unique ou, en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

Titre VI.- Liquidation

Art. 16. Dissolution et liquidation

16.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

16.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

16.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII.- Loi applicable

Art. 17. Loi applicable

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

Parts Sociales:

CLEISTHENES LTD 500 Parts Sociales

Total: cinq cents Parts Sociales 500 Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) correspondant à un capital de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille huit cents euros (1.800 EUR).

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité CLEISTHER LTD, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants de la Société pour une période indéterminée:

- M. Claude Zimmer, maître en sciences économiques, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, demeurant au 5, boulevard de la Foire à L-1528 Luxembourg;

- M. John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, né le 28 septembre 1948 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, demeurant au 5, boulevard de la Foire à L-1528 Luxembourg;

- M. Luc Hansen, licencié en administration des affaires, né le 8 juin 1969 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, demeurant au 5, boulevard de la Foire à L-1528 Luxembourg.

Conformément à l'article 10 des Statuts, la Société se trouvera engagée par la signature conjointe de deux des gérants ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué par deux des gérants.

2) Le siège social de la Société est établi au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Hansen, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2006, vol. 29CS, fol. 65, case 12. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 27 septembre 2006.

P. Bettingen.

(107805.3/202/415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2006.

NEBIS HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R. C. Luxembourg B 113.146.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2006, réf. LSO-BU05237, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2006.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(106832.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

SOMEWHERE INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R. C. Luxembourg B 119.901.

STATUTS

L'an deux mille six, le douze juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. Madame Ariane Slinger, avocate, avec adresse professionnelle à la Place de Saint Gervais 1, 1211 Genève, Suisse.
2. Monsieur Javier Otero, consultant, avec adresse professionnelle à la Place de Saint Gervais 1, 1211 Genève, Suisse.

Tous deux ici représentés en vertu d'une procuration sous seing privé par Patrick Van Hees, juriste résidant professionnellement au 21, rue Colmar Berg, L-7525 Mersch, Luxembourg.

Les procurations, signées ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils constituent entre eux:

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société anonyme sous la dénomination de SOMEWHERE INVEST S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, par achat, échange ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle, la mise en valeur de ces participations. La société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques de fabrique et autres droits intellectuels et immatériels, ainsi que tous autres droits s'y rattachant ou pouvant les compléter.

La société peut également promouvoir le développement d'activités artistiques et événementielles ou les développer directement, assurer la promotion d'artistes au sens large.

La société peut emprunter sous toute forme, notamment par voie d'émission d'obligations, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant actionnaire, et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient ou non un intérêt direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, dépôts d'espèces, certificats de trésorerie, et toute autre forme de placement dont notamment des actions, obligations, options ou warrants, les acquérir par achat, souscription ou toute manière, les vendre ou les échanger.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet; elle pourra également détenir des mandats d'administration d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, rémunérés ou non.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en trente et une (31) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

Les actions peuvent être représentées, au choix du propriétaire, par des certificats unitaires ou des certificats représentant deux ou plusieurs actions.

Les actions sont soit nominatives, soit au porteur, au choix des actionnaires.

La société pourra racheter ses actions lorsque le conseil d'administration considérera le rachat dans l'intérêt de la société conformément aux conditions qu'il aura fixées et dans les limites imposées par l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales. Le conseil d'administration pourra créer ponctuellement les réserves qu'il jugera appropriées (en plus des réserves légales) et créera une réserve destinée à recevoir les primes d'émissions reçues par la société lors de l'émission et de la vente de ses Actions, les réserves ainsi créées pourront être utilisées par le conseil d'administration en vue du rachat de ses actions par la société.

Les actions rachetées par la société continueront d'exister sans droit de vote, ni droit aux dividendes, ni au boni de liquidation.

Le prix de rachat sera déterminé par le conseil d'administration, conformément aux alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le capital social peut être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Le poste d'un administrateur sera vacant si:

- Il démissionne de son poste avec préavis à la société, ou
- Il cesse d'être administrateur par application d'une disposition légale ou il se voit interdit par la loi d'occuper le poste d'administrateur, ou

- Il tombe en faillite ou fait un arrangement avec ses créanciers, ou il est révoqué par une résolution des actionnaires.

Dans les limites de la loi, chaque administrateur, présent ou passé, sera indemnisé sur les biens de la société en cas de perte ou de responsabilité l'affectant du fait de l'exercice, présent ou passé, de la fonction d'administrateur.

Art. 7. Le conseil d'administration choisira un président parmi ses membres.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Les administrateurs pourront participer aux réunions du conseil d'administration par voie de conférence téléphonique ou de tout autre moyen de communication similaire permettant à chaque personne participant à la réunion de parler et d'entendre les autres personnes, et la participation à une telle réunion sera réputée constituer une présence en personne de l'administrateur en question, étant entendu que toutes les décisions prises par les administrateurs seront rédigées sous forme de résolutions.

Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration ont la même valeur juridique que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoqué à cet effet. Les signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution; elles peuvent être données par lettre, fax ou tout autre moyen de communication.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la société.

Tous les pouvoirs, qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale, sont de la compétence du conseil d'administration. En particulier, le conseil d'administration aura le pouvoir d'acquiescer des valeurs mobilières, des créances et d'autres avoirs de toute nature, d'émettre et/ou de souscrire à des obligations, de contracter et/ou d'accorder des prêts, de constituer des sûretés sur les avoirs de la société et de conclure des contrats d'échanges sur devises et taux d'intérêt, étant entendu que ces décisions devront être prises à l'unanimité par les administrateurs. Le conseil d'administration peut payer des acomptes sur dividendes en respectant les dispositions légales.

Art. 9. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B, à moins que des décisions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par le conseil d'administration conformément à l'article 10 des présents statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut confier la gestion de toutes les activités de la société ou d'une branche spéciale de celles-ci à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la société.

Art. 11. Tous les litiges dans lesquels la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le conseil d'administration, représenté par son président.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six années.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, à l'endroit spécifié dans la convocation, le 31 mai à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale de la société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédant favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la société. Il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, ladite réserve descend en dessous des dix pour cent (10%) du capital social.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2006.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire se tiendra en 2007.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants pré-qualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

| | |
|--|------------|
| 1.- Ariane Slinger, trente actions | 30 actions |
| 2.- Javier Otero, une action | 1 action |
| Total: trente et une actions | 31 actions |

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, sont remplies.

Frais

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à mille cinq cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants pré-qualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un (1).
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

Catégorie A:

Ariane Slinger, avocate, née le 26 juillet 1963 à Menton (France), résidant professionnellement à c/o Rathbone Trust Company S.A., Place de Saint-Gervais 1, CH-1211 Genève 1 (Suisse).

Odilo Javier Otero, consultant, né le 26 octobre 1973 à Lausanne (Suisse), résidant professionnellement à c/o Rathbone Trust Company S.A., Place de Saint-Gervais 1, CH-1211 Genève 1 (Suisse).

Catégorie B:

Christophe Davezac, employé privé, né le 14 février 1964 à Cahors (France), résidant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Philippe Vanderhoven, employé privé, né le 2 juillet 1971 à Rocourt (Belgique), résidant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

3. A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée WOOD, APPLETON, OLIVER, EXPERTS-COMPTABLES, ayant son siège social à L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, R.C.S. Luxembourg section B numéro 74.623.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes expirera après l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2011.

5. Le siège social de la société est fixé à L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Van Hees, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 17 juillet 2006, vol. 437, fol. 64, case 1. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 25 septembre 2006.

H. Hellinckx.

(107672.3/242/182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2006.

G.M. LUX S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2213 Luxemburg, 1, rue de Nassau.

H. R. Luxemburg B 119.942.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendundsechs, den siebenundzwanzigsten September.

Vor dem Notar André-Jean-Joseph Schwachtgen, Notar mit Amtssitz in Luxemburg.

Sind erschienen:

1) Die Gesellschaft luxemburgischen Rechts LINUX HOLDING S.A., R.C.S. Luxemburg B Nr. 92.387, mit Sitz in L-2213 Luxemburg, 1, rue de Nassau,

hier vertreten durch Frau Nicole Reinert, Angestellte, mit Berufsanschrift in L-2213 Luxemburg, 1, rue de Nassau, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift, ausgestellt in Luxemburg, am 25. September 2006.

2) Die Gesellschaft ZILSTRA CORP., mit Sitz in Road Town, Tortola, B.V.I.,

hier vertreten durch Frau Nicole Reinert, Angestellte, mit Berufsanschrift in L-2213 Luxemburg, 1, rue de Nassau, aufgrund einer Generalvollmacht unter Privatschrift, ausgestellt in Tortola, am 6. Januar 2003.

Welche Vollmachten, nach ne varietur Paraphierung durch die Bevollmächtigte und den unterzeichneten Notar, der gegenwärtigen Urkunde beigefügt bleiben werden, um mit ihr einregistriert zu werden.

Welche Kompartentinnen, vertreten wie vorgenannt, beschlossen haben, unter sich eine Gesellschaft zu gründen gemäß folgender Satzung:

Art. 1. Es wird eine Gesellschaft gegründet unter der Bezeichnung G.M. LUX S.A.

Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg. Er kann durch Beschluß der Generalversammlung der Aktionäre in jede beliebige Ortschaft des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Sollten außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären, die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz, vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden, und zwar unter Beibehaltung der luxemburgischen Staatszugehörigkeit.

Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt. Die Gesellschaft kann jederzeit durch einen Beschluß der Generalversammlung der Aktionäre, welcher unter den Bedingungen der Satzungsänderungen gefaßt wurde, aufgelöst werden.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist die Durchführung sämtlicher Geschäfte, welche direkt oder indirekt mit dem Erwerb, der Verwaltung, der Kontrolle und der Verwertung von Beteiligungen an allen europäischen oder aussereuropäischen Unternehmen zusammenhängen.

Sie kann ihre Mittel verwenden für die Schaffung, Verwaltung, Verwertung und Liquidation eines Portfolios, das sich aus allen Arten von Wertpapieren und Patenten zusammensetzt, sowie zum Erwerb von Wertpapieren und Patenten durch Einlagen, Zeichnung, Festübernahme und Kaufoption oder auf jede andere Art und Weise.

Die Gesellschaft kann diese Wertpapiere durch Verkauf, Übertragung, Austausch oder sonstwie realisieren, diese Wertpapiere und Patente auswerten, den Unternehmen an denen sie beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschüssen oder Garantien gewähren.

Die Gesellschaft kann ihre Mittel für den Erwerb, die Verwaltung und die Verwertung, einschließlich der Veräußerung, ihres eigenen Mobiliar- und Immobilienvermögens verwenden.

Sie wird alle Massnahmen zum Schutz ihrer Rechte ergreifen und jede Art von Geschäften abschliessen, die mit ihrem Gesellschaftszweck zusammenhängen oder diesen fördern.

Art. 3. Das Gesellschaftskapital beträgt dreihundertsechzigtausend Euro (360.000,00 EUR), eingeteilt in dreihundertsechzig (360) Aktien mit einem Nennwert von eintausend Euro (1.000,00 EUR) pro Aktie.

Das genehmigte Kapital der Gesellschaft ist auf drei Millionen sechshunderttausend Euro (3.600.000,00 EUR) festgesetzt, eingeteilt in dreitausendsechshundert (3.600) Aktien mit einem Nennwert von eintausend Euro (1.000,00 EUR) je Aktie.

Der Verwaltungsrat der Gesellschaft ist ermächtigt und beauftragt, das Aktienkapital ganz oder teilweise im Rahmen des genehmigten Kapitals zu erhöhen. Diese Kapitalerhöhungen können durch Zeichnung und Ausgabe neuer Aktien mit oder ohne Ausgabepremie, je nach den Beschlüssen des Verwaltungsrates durchgeführt werden. Kapitalerhöhungen, welche nicht innerhalb einer Dauer von fünf Jahren nach Veröffentlichung der Urkunde vom 26. September 2006 im «Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations» erfolgt sind, bedürfen der vorherigen Erneuerung der Ermächtigung durch einen Gesellschafterbeschluss.

Der Verwaltungsrat wird die Ausgabe der diese Kapitalerhöhung ganz oder teilweise darstellenden Aktien beschliessen und die betreffenden Zeichnungen annehmen. Er ist ebenfalls ermächtigt und beauftragt, die Zeichnungsbedingungen festzusetzen oder zu beschliessen, Aktien auszugeben, welche diese Kapitalerhöhung ganz oder teilweise darstellen durch die Umwandlung von freien Reserven oder Gewinnvorträgen in Kapital und die periodische Zuteilen an die Aktionäre von voll eingezahlten Aktien an Stelle von Dividenden.

Nach jeder erfolgten und vom Verwaltungsrat festgestellten Kapitalerhöhung im Rahmen des genehmigten Kapitals wird Artikel drei der Satzung entsprechend abgeändert. Diese Änderung wird vom Verwaltungsrat oder von einer hierzu vom Verwaltungsrat beauftragten Person festgestellt und veröffentlicht.

Art. 4. Die Aktien sind je nach Belieben des Aktionärs entweder Namens- oder Inhaberaktien, mit Ausnahme derjenigen Aktien, welche durch das Gesetz Namensaktien sein müssen.

Die Aktien der Gesellschaft können entweder als Einheitszertifikate oder als Zertifikate lautend über mehrere Aktien ausgestellt werden.

Die Gesellschaft kann ihre eigenen Aktien mittels ihrer freien Reserven, unter Berücksichtigung der Bestimmungen von Artikel 49-2 des Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend die Handelsgesellschaften, abgeändert durch das Gesetz vom 24. April 1983, zurückkaufen.

Das Gesellschaftskapital kann in einer oder mehreren Ausgaben aufgestockt oder vermindert werden mittels Beschlußfassung der Generalversammlung der Aktionäre, in Übereinstimmung mit den Bestimmungen über Satzungsänderungen. Die Feststellung einer solchen Aufstockung oder Verminderung des Kapitals kann von der Generalversammlung dem Verwaltungsrat übertragen werden.

Die Generalversammlung, welche berufen wird, über die Aufstockung des Kapitals oder die Ermächtigung, das Kapital aufzustocken, abzustimmen, kann das Zeichnungsprivileg der alten Aktionäre einschränken oder ganz aufheben oder den Verwaltungsrat ermächtigen, dies zu tun unter Berücksichtigung von Artikel 32-3(5) des Gesetzes über die Handelsgesellschaften.

Art. 5. Die Verwaltung der Gesellschaft untersteht einem Rat von mindestens drei Mitgliedern, welche Aktionäre oder Nichtaktionäre sein können.

Die Verwaltungsratsmitglieder werden auf sechs Jahre ernannt. Die Wiederwahl ist möglich. Sie können beliebig abberufen werden.

Scheidet ein Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Hauptversammlung nimmt dann die endgültige Wahl vor.

Art. 6. Der Verwaltungsrat hat die ausgedehntesten Befugnisse, um alle Handlungen vorzunehmen, welche für die Erfüllung des Gesellschaftszwecks notwendig oder nützlich sind. Es ist zuständig für alle Angelegenheiten, welche nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Generalversammlung vorbehalten sind.

Der Verwaltungsrat kann seinen Präsidenten bestimmen. In Abwesenheit des Präsidenten wird der Vorsitz der Versammlung einem anwesenden Verwaltungsratsmitglied übertragen.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlußfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, die schriftlich, telegraphisch, fernschriftlich oder per Telefax erfolgt ist, ist gestattet. In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm, Fernschreiben oder durch Telefax erfolgen.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit Stimmenmehrheit gefaßt. Bei Stimmengleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

Der Verwaltungsrat kann einem oder mehreren Verwaltungsratsmitgliedern, Direktoren, Geschäftsführern oder anderen Angestellten die Gesamtheit oder einen Teil seiner Vollmachten betreffend die tägliche Geschäftsführung sowie die Vertretung der Gesellschaft übertragen. Diese Geschäftsführer können Aktionäre oder Nichtaktionäre sein.

Die Übertragung dieser Vollmachten an ein Verwaltungsratsmitglied ist einer vorherigen Beschlußfassung der Generalversammlung unterworfen.

Die Gesellschaft wird entweder durch die Kollektivunterschrift von zwei Mitgliedern des Verwaltungsrates oder durch die alleinige Unterschrift eines Delegierten des Verwaltungsrates rechtskräftig verpflichtet.

Art. 7. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Abschlussprüfern, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen. Dieselben werden auf sechs Jahre ernannt. Die Wiederwahl ist zulässig. Sie können beliebig abberufen werden.

Art. 8. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 9. Die jährliche Hauptversammlung findet rechtens statt am ersten Montag des Monats Juni um 11.30 Uhr in Luxemburg, am Gesellschaftssitz oder an einem anderen in der Einberufung angegebenen Ort.

Sofern dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag ist, findet die Hauptversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.

Art. 10. Die Einberufungen zu jeder Hauptversammlung unterliegen den gesetzlichen Bestimmungen. Von dieser Erfordernis kann abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind, und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung im voraus gekannt zu haben.

Der Verwaltungsrat kann verfügen, daß die Aktionäre, um zur Hauptversammlung zugelassen zu werden, ihre Aktien fünf volle Tage vor dem für die Versammlung festgesetzten Datum hinterlegen müssen. Jeder Aktionär kann sein Stimmrecht selbst oder durch einen Vertreter, der nicht Aktionär zu sein braucht, ausüben.

Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme.

Art. 11. Die Generalversammlung hat die ausgedehntesten Befugnisse um alle Handlungen vorzunehmen und gutzuheißen, die im Interesse der Gesellschaft liegen.

Sie befindet namentlich über die Verwendung und Verteilung des Reingewinns.

Art. 12. Unter der Berücksichtigung der in Artikel 72-2 des Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend die Handelsgesellschaften, abgeändert durch das Gesetz vom 24. April 1983, enthaltenen Bedingungen wird der Verwaltungsrat ermächtigt, Interimsdividenden auszuzahlen.

Art. 13. Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften einschließlich der Änderungsgesetze finden ihre Anwendung überall, wo die gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

Übergangsbestimmungen

- 1) Ausnahmsweise beginnt das erste Geschäftsjahr am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2006.
- 2) Die erste jährliche Hauptversammlung findet zum ersten Mal im Jahre 2007 statt.

Zeichnung und Einzahlung

Die vorgenannten Parteien haben diese Aktien wie folgt gezeichnet:

| | |
|---|------------|
| 1) LINUX HOLDING, vorgeannt, dreihundertneunundfünfzig Aktien | 359 |
| 2) ZILSTRA CORP., vorgeannt, eine Aktie | 1 |
| Total: dreihundertsechzig Aktien | 360 |

Alle Aktien wurden sofort zu hundert Prozent in bar eingezahlt, wodurch der Gesellschaft ab heute der Betrag von dreihundertsechzigtausend Euro (360.000,00 EUR) zur Verfügung steht, wie dies dem instrumentierenden Notar nachgewiesen wurde.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, daß die Bedingungen, welche durch Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften gestellt wurden, erfüllt sind.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlaß ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr fünftausendsiebenhundert (5.700,00) Euro.

Gründungsversammlung

Alsdann traten die eingangs erwähnten Parteien, vertreten wie vorgeannt, die das gesamte Aktienkapital vertreten, zu einer außerordentlichen Hauptversammlung zusammen, zu der sie sich als rechtens einberufen bekannten und faßten, nachdem sie die ordnungsgemäße Zusammensetzung dieser Versammlung festgestellt hatten, einstimmig folgende Beschlüsse:

- 1) Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates wird auf drei, die der Abschlussprüfer auf einen festgesetzt.
- 2) Es werden zu Mitgliedern des Verwaltungsrates ernannt:
 - a) Herr Sylvain Kirsch, Direktor, geb. am 8. April 1956 in Luxemburg, mit Berufsanschrift in L-2213 Luxemburg, 1, rue de Nassau.
 - b) Herr Marcel Recking, Buchprüfer, geb. am 5. September 1951 in Luxemburg, mit Berufsanschrift in L-2213 Luxemburg, 1, rue de Nassau.
 - c) Herr Claude Schmit, Direktor, geb. am 8. März 1947 in Luxemburg, mit Berufsanschrift in L-2213 Luxemburg, 1, rue de Nassau.
- 3) Es wird zum Abschlussprüfer ernannt:
 - Die Gesellschaft EUROCOMPRES S.A., R.C.S. Luxemburg B Nr. 37.263, mit Sitz in L-2213 Luxemburg, 1, rue de Nassau.
- 4) Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Abschlussprüfers enden mit der ordentlichen Hauptversammlung des Jahres 2012.
- 5) Unter Zugrundelegung von Artikel 53, Absatz 4 und 60 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften und Artikel 6 der gegenwärtigen Satzung wird der Verwaltungsrat ermächtigt und angewiesen, aus seiner Mitte einen oder mehrere Delegierte des Verwaltungsrates zu bestimmen, welche die Gesellschaft mit ihrer alleinigen Unterschrift rechtskräftig binden können.
- 6) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-2213 Luxemburg, 1, rue de Nassau.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an die Bevollmächtigte der Erschienenen, hat dieselbe mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: N. Reinert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2006, vol. 155S, fol. 55, case 12. – Reçu 3.600 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2006.

A. Schwachtgen.

(107914.3/230/174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2006.

HOME SAINT LOUIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5638 Mondorf-les-Bains, 6A, rue du Moulin.

R. C. Luxembourg B 54.337.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2006, réf. LSO-BV00050, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2006.

Signature.

(106792.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

EVRAZ GROUP S.A., Société Anonyme.
Registered office: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 105.615.

—
RECTIFICATIF

In the year two thousand six, on the twenty-third day of August, before Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Judit Stern, lawyer, residing professionally at 4, place de Paris, L-1011 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), acting as the representative of the board of directors of EVRAZ GROUP S.A.

An excerpt of the minutes of this meeting, initialled *ne varietur* by the appearer and the notary, will remain annexed to present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearer has required the undersigned notary to enact the following:

The following supplementary information should be added to the text of point 3 of the notarial deed of 9 August 2006, registered at Luxembourg A.C. on the 10th of August 2006, Vol. 154S, Fol. 96, Case 5, enacting the capital increase of the Company (the «Notarial Deed»):

«The subscriptions of the following new shares (listed below in the order in which they appear in the Notarial Deed) were received respectively on the following dates and payment of all such new shares was received on 7 August 2006 which shall therefore be the effective date of issue of these new shares:

- 2,298 (two thousand two hundred and ninety-eight) new shares subscribed on 4 August 2006;
- 3,448 (three thousand four hundred and forty-eight) new shares subscribed on 2 August 2006;
- 3,448 (three thousand four hundred and forty-eight) new shares subscribed on 3 August 2006;
- 2,100 (two thousand one hundred) new shares subscribed on 4 August 2006.»

Prevailing version

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 800.- EUR.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-trois août, devant Maître Joseph Elvinger, notaire, résidant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Judit Stern, avocate, résidant professionnellement au 4, place de Paris, L-1011 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour le compte du conseil d'administration de la société EVRAZ GROUP S.A.

Un extrait du procès-verbal de cette réunion restera, après avoir été paraphé *ne varietur* par le comparant et le notaire, annexé aux présentes pour être soumis avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter comme suit:

Les informations supplémentaires suivantes doivent être ajoutées au point 3 du texte de l'acte notarié du 9 août 2006, enregistré à Luxembourg A.C. le 10 août 2006, Vol. 154S, Fol. 96, Case 5, actant l'augmentation de capital de la Société (l'«Acte Notarié»):

«Les souscriptions des nouvelles actions suivantes (listées ci dessous dans l'ordre dans lequel elles apparaissent dans l'Acte Notarié) ont été reçues respectivement aux dates suivantes et la libération de l'ensemble de ces nouvelles actions a été reçue le 7 août 2006, date qui est la date effective de l'émission de ces actions:

- 2.298 (deux mille deux cent quatre-vingt-dix-huit) nouvelles actions souscrites le 4 août 2006;
- 3.448 (trois mille quatre cent quarante-huit) nouvelles actions souscrites le 2 août 2006;
- 3.448 (trois mille quatre cent quarante-huit) nouvelles actions souscrites le 3 août 2006;
- 2.100 (deux mille cent) nouvelles actions souscrites le 4 août 2006.»

Version faisant foi

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Coûts

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison des présentes, est évalué à environ EUR 800,-.

Sur quoi, le présent acte a été fait à Luxembourg, date qu'en tête du présent acte.

Après que lecture de l'acte a été faite à la personne comparante et dont le notaire connaît le nom, prénom, état civil et résidence, ladite personne comparante a signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: J. Stern, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2006, vol. 155S, fol. 13, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2006.

J. Elvinger.

(107597.2/211/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2006.

**CONSA S.A., Société Anonyme,
(anc. CONSA S.A.H.).**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 37.315.

L'an deux mille six, le dix-neuf septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de CONSA S.A., (la «Société») une société anonyme holding, ayant son siège social au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 37.315, constituée suivant acte notarié en date du 28 juin 1991, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 464 du 17 décembre 1991. Le capital social a été converti en euros suivant acte sous seing privé en date 14 mars 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1310 du 6 juillet 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Yannick Kantor, employé privé, avec adresse professionnelle au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Sophie Ravez-Vanesse, employée privée, avec adresse professionnelle au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Catherine Day-Royemans, employée privée, avec adresse professionnelle au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Modification de la première phrase de l'article premier des statuts de la société comme suit: «Il existe une société anonyme sous la dénomination de CONSA S.A.».

2) Suppression du texte actuel de l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 2. «La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières et immobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.»

3) Modification de l'article onze des statuts comme suit: «La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier la première phrase de l'article premier des statuts de la Société comme suit:

«Il existe une société anonyme sous la dénomination de CONSA S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'objet social de la Société.

En conséquence, l'article 2 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 2. «La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières et immobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.»

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 11 des statuts comme suit:

Art. 11. «La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: Y. Kantor, S. Ravez-Vanesse, C. Day-Royemans, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 25 septembre 2006, vol. 907, fol. 26, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 3 octobre 2006.

J.-J. Wagner.

(107702.3/239/86) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2006.

**CONSA S.A., Société Anonyme,
(anc. CONSA S.A.H.).**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 37.315.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 3 octobre 2006.

J.-J. Wagner.

(107703.3/239/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2006.

**MSD CAPITAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. MSD FINANCE, S.à r.l.).**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 111.178.

L'an deux mille six, le vingt et un septembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Marnik Demets, «managing-director», né le 11 octobre 1973 à Renaix, Belgique, demeurant 12, Grand Canton, B-7912 Frasnes-les-Anvaing,

ici représenté par Monsieur Marc Van Hoek, expert-comptable, domicilié professionnellement à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 20 septembre 2006.

2) LUXFIDUCIA, S.à r.l., R.C. Luxembourg B N° 71.529, une société avec siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau,

ici représentée par son gérant Monsieur Marc Van Hoek, préqualifié.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Les comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de MSD FINANCE, S.à r.l., R.C. B Numéro 111.178, ayant son siège social à Luxembourg, constituée par acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 10 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 185 du 26 janvier 2006.

- Le capital social de cette société est de douze mille cinq cents (12.500,-) euros (EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros (EUR) chacune.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Changement de la dénomination sociale de la Société en MSD CAPITAL, S.à r.l.
2. Modification subséquente de l'article 4 des statuts.
3. Divers.

Les associés ont abordé l'ordre du jour et ont pris la résolution suivante à l'unanimité des voix:

Résolution

La dénomination sociale de la Société est changée en MSD CAPITAL, S.à r.l.

En conséquence l'article 4 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 4.** La Société existe sous la dénomination de MSD CAPITAL, S.à r.l.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ès qualités qu'ils agissent, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Van Hoek, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2006, vol. 155S, fol. 53, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2006.

A. Schwachtgen.

(107633.3/230/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2006.

**MSD CAPITAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. MSD FINANCE, S.à r.l.).**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 111.178.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1374 du 21 septembre 2006, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(107638.3/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2006.

McKesson INTERNATIONAL HOLDINGS V, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Luxembourg, 57, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 101.214.

Il résulte d'une décision du 13 septembre 2006 de l'associée unique de la Société, McKESSON INTERNATIONAL HOLDINGS, S.à r.l., ayant son siège statutaire au 57, route de Longwy, L-8080 Bertrange, que:

- Monsieur Leonard Patterson a démissionné de ses fonctions de gérant de la société avec effet en date du 30 juin 2006,

- Monsieur Kevin Ridley a démissionné de ses fonctions de gérant de la société avec effet en date du 31 juillet 2006,

- Madame DeAnn Fairfield Work, née le 24 juin 1969 à Newport News, Etats-Unis d'Amérique, demeurant à One Post Street, San Francisco, CA 94104, Etats-Unis d'Amérique, a été nommée avec effet en date du 1^{er} septembre 2006 et pour une durée indéterminée comme gérant de la société,

- Madame Janet Shaffro Bianchi, née le 28 juin 1954 à New York, Etats-Unis d'Amérique, demeurant à One Post Street, San Francisco, CA 94104, Etats-Unis d'Amérique, a été nommée avec effet en date du 1^{er} septembre 2006 et pour une durée indéterminée comme gérant de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2006, réf. LSO-BU04200. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106826.4//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

HOME SAINT LOUIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5638 Mondorf-les-Bains, 6A, rue du Moulin.
R. C. Luxembourg B 54.337.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2006, réf. LSO-BV00049, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2006.

Signature.

(106793.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

CABLE TV S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 119.896.

STATUTES

In the year two thousand six, on the twenty-fourth day of August.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in place of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, currently prevented, who will guard the original of the present deed.

There appeared:

(1) MACQUARIE MEDIA INTERNATIONAL LIMITED, a mutual fund company incorporated and governed under the laws of Bermuda, having its registered office at 3rd Floor, Washington Mall I, 22 Church Street, Hamilton HM 11 Bermuda, and registered under number ARBN 118 577 423; and

(2) TAIWAN CABLE TV INVESTMENT, S.à r.l., a private limited liability company incorporated and governed under the laws of Luxembourg, having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 111.266.

Each of them here represented by Mr Patrick Van Hees, jurist in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of proxies under private seal.

The said proxies, signed *ne varietur* by the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, in the capacity in which it acts, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a public limited liability company (société anonyme), which they form between themselves:

Art. 1. Form, Name

There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued a Company in the form of a société anonyme, under the name of CABLE TV S.A., which will be governed by the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the «Law») as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»).

Art. 2. Duration

The Company is established for an unlimited duration.

Art. 3. Object

3.1. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other equity or debt instruments (convertible or not) of any kind (including but not limited to synthetic securities), and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

3.2. The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds, debentures as well as any other type of equity or debt instruments (convertible or not).

3.3. In a general fashion it may grant, directly or indirectly, assistance to affiliated or group companies (including but not limited to the granting of any type of loan), take any controlling and/or supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

3.4. In particular the Company may enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the property assets (present or future) of the undertaking or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of its affiliated or group companies, or any director, manager or other agent of the Company or any of its affiliated or group companies, within the limits of any applicable law provision.

3.5. The Company may enter into any kind of credit derivative agreements, including but not limited to any type of swap agreements such as swap agreement under which the Company may provide credit protection to swap counterparty, any interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements.

3.6. The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

3.7. The Company is a corporate taxpayer subject to common tax law and does not fall in the scope of the holding company law of 31st July 1929.

Art. 4. Registered office

4.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. The registered office of the Company may be transferred within the City of Luxembourg by decision of the Board of Directors. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

4.2. If the Board of Directors considers that political, economic or social events occurred or threaten to occur which are likely to affect the normal activities at the registered office or communications from the registered office with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such measures will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such provisional transfer of the registered office remain a Luxembourg company.

Art. 5. Capital - Authorised capital - Shares and share certificates

5.1. Capital

The subscribed capital of the Company is set at USD 40,000.- (forty thousand United States Dollars), divided into 20,000 (twenty thousand) ordinary shares (the «Ordinary Shares») all with a par value of USD 2.- (two USD) per Ordinary Share.

5.2. Authorised Capital

5.2.1. Besides and apart from the subscribed capital, the authorised capital of the Company is set at USD 20,000,000.- (twenty million USD) to be divided into 10,000,000 (ten million) Shares all with a par value of USD 2.- (two USD) per Share.

5.2.2. The Board of Directors is authorised, from today and during a period of five years, ending on 24 August 2011, to possibly issue convertible financial instruments and/or to increase once or several times the subscribed capital within the limits of the authorised capital, following the conversion of such financial instruments or not, by issuing additional Ordinary Shares or, upon conversion, shares having the rights defined in the convertible debt instruments (the «Preference Shares» and, together with the additional Ordinary Shares, the «Additional Shares» and, once issued, together with the Ordinary Shares, the «Shares»).

5.2.3. The Board of Directors is specially authorised to proceed to such issues without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the Additional Shares issued.

5.2.4. More specifically the Board of Directors is authorised and empowered to realise any increase of the capital within the limits of the authorised share capital in one or several successive tranches, against payment in cash or in kind, by conversion of claims, integration of reserved profits or in any other manner and to determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the Additional Shares.

5.2.5. The Board of Directors may delegate to any duly authorised Director or officer of the Company, or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for Additional Shares representing part or all of such increased amount of capital.

Upon cash increase of the share capital of the Company by the Board of Directors within the limits of the authorised share capital, the amount of the authorised share capital specified in Article 5.2.1 of the Articles shall be deemed to be decreased by an amount corresponding to such capital increase. Therefore the amounts specified in Articles 5.1 and 5.2.1 of the Articles will be amended accordingly pursuant to the notarial deed enacting the increase of the share capital under Article 5.2 of the Articles.

5.3. Shares

5.3.1. The Shares shall be in registered form.

5.3.2. The Company shall consider the person in whose name the Shares are registered in the register of shareholders as the full owner of such Shares.

5.3.3. Certificates stating such inscription shall be delivered to the shareholders. Transfer of registered Shares shall be effected by a declaration of transfer inscribed in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore.

Art. 6. Increase of capital

6.1. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in Article 7.4 hereof.

6.2. The Company may proceed to the repurchase of its own Shares within the limits set by the Law.

Art. 7. Meetings of shareholders - General

7.1. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company.

The general meeting of shareholders shall have the widest powers to adopt or ratify any action relating to the Company. In particular, the general meetings of shareholders shall have competence in all matters where the Board of Directors, in its sole discretion, desires the formal approval of the general meeting of shareholders.

7.2. Any general meeting shall be convened by means of convene notice sent, to each shareholder, by any two Directors in compliance with the Law.

7.3. Each Share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by fax or telegram or telex.

7.4. Except as otherwise required by Law, resolutions at an annual or ordinary meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting, regardless of the proportion of the capital represented.

An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles

or by the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-third majority of the shareholders present or represented.

However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the shareholders and in compliance with any other legal requirement.

7.5. The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

7.6. If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the shareholders may validly waive any convening formalities.

Art. 8. Board of directors

8.1. The Company shall be managed by a board of directors (the «Board of Directors») composed of at least three members (each, a «Director»), divided into one or more A Director and one or more B Director. The Directors need not to be shareholders of the Company.

8.2. The Directors shall be appointed at the annual general shareholders' meeting for a period of maximum six years and shall hold office until their successors are elected. They are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

8.3. A Director may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

8.4. In the event of one or more vacancies on the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors must appoint within thirty business days one or more successors to fill such vacancies until the next meeting of shareholders.

8.5. The Directors shall not be compensated for their services as Director, unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders. The Company shall reimburse the Directors for reasonable expenses incurred in the carrying out of their office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the board.

Art. 9. Procedures of meeting of the board of directors

9.1. The Board of Directors may choose from among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a Director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the Board of Directors and of the shareholders.

9.2. The Board of Directors shall meet upon call by the chairman or any Director at the place indicated in the convening notice. The convening notice, containing the agenda, shall be sent by letter (sent by express mail or special courier), telegram, fax, electronic mail to each Directors at least 3 (three) Business Days before the date set for the meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice and in which case notice of at least 24 hours prior to the hour set for such meeting by telefax and/or telegram shall be sufficient. This notice may be waived by the consent in writing or by fax, telegram or electronic mail of each Director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors. All reasonable efforts will be afforded so that, sufficiently in advance of any meeting of the Board of Directors each Director is provided with a copy of the documents and/or materials to be discussed or passed upon by the Board of Directors at such meeting.

9.3. Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by fax, or telegram or electronic mail another Director as his proxy. The use of video conferencing equipment and conference call shall be allowed and the Directors using this technology shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone. After deliberation, votes may also be cast in writing or by fax or telegram or telex or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

9.4. The Board of Directors can deliberate or act validly only if at least any two Directors, including one A Director and one B Director, are present or represented at the meeting of the Board of Directors.

9.5. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the Directors present or represented at such meeting.

9.6. Resolutions signed by all the members of the Board of Directors shall have the same effect as if as resolutions taken during a meeting.

9.7. For the purposes of the Articles, «Business Day» means any calendar day (other than a Saturday or a Sunday) on which banks are open for business in Luxembourg.

Art. 10. Minutes of meetings of the board

10.1. The resolutions of the Board of Directors shall be recorded in the minutes, to be signed by all the Directors present at the meeting and recorded in the corporate book of the Company.

10.2. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by any two Directors.

Art. 11. Powers of the board

11.1. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by Law or by the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

11.2. The Board of Directors may delegate, with prior consent of the general meeting of shareholders, its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, to one of the members of the Board of Directors, being A Director or B Director, who shall be called the

managing director. It may also confer all powers and special mandates to any person who need not to be a Director, appoint and dismiss all officers and employees and determine their emoluments.

Art. 12. Binding signature

The Company will be bound by the joint signature of any A Director and any B Director of the Company or by the joint or single signature of any person to whom such signatory power shall have been delegated by the Board of Directors or by any A Director and any B Director of the Company.

Art. 13. Statutory auditor

The operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors as foreseen by law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors. The statutory auditors shall be appointed by the annual general meeting of shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of shareholders.

Art. 14. Appropriation of profits

14.1. Legal Reserve

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

14.2. Dividends

14.2.1. The general meeting of shareholders, upon recommendation of the Board of Directors, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may declare from time to time ordinary dividends without ever exceeding the amounts proposed by the Board of Directors.

14.2.2. Interim dividends may be distributed, subject to the conditions laid down by Law, upon decision of the Board of Directors and report by the statutory auditors.

Art. 15. Dissolution and liquidation

15.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles as prescribed in Article 7 hereof.

15.2. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators named by the meeting of shareholders affecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 16. Governing law

All matters not governed by the Articles shall be determined in accordance with the Law.

Art. 17. Annual general meeting of shareholders

17.1. The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the third Monday of May at 2.00 p.m.

17.2. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board of Directors, exceptional circumstances so require.

17.3. Other meetings of shareholders, ordinary and extraordinary, may be held at such place and time as may be specified in the respective notice of meetings. They may be held at the registered office or in any other place.

Art. 18. Accounting year

The accounting year of the Company shall begin on the first day of January and shall terminate on the last day of December of each year.

Transitional dispositions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Corporation and shall terminate on the 31st December 2006.

The first annual general meeting of shareholders shall take place in May 2007.

Subscription

The Articles having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

| Subscribers | Number of Shares | Subscribed amount (in USD) | % of share capital |
|---|---------------------|-------------------------------|-----------------------|
| MACQUARIE MEDIA INTERNATIONAL LIMITED, prenamed | 1 | 2.- | 00.01% |
| TAIWAN CABLE TV INVESTMENT, S.à r.l., prenamed. | 19,999 | 39,998.- | 99.99% |
| Total | 20,000 | 40,000.- | 100.00% |

All the Shares have been paid up to the extent of cent per cent (100%) by payment in cash, so that the amount of USD 40,000.- (forty thousand United States Dollars) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th, 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

At the Euro foreign exchange reference rate calculated by the European Central Bank as at 24 August 2006, i.e.: EUR 1.- = USD 1.2831, the contribution is assessed at EUR 31,174.50.

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately USD 2,000.- (two thousand United States Dollars).

Extraordinary general meeting

The above named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of Directors is fixed at 4 (four).
2. The following are appointed Directors:

A Director:

- Mr Alexander Harms Harvey, banker, born on 6 May 1971 in Sydney (Australia), with professional address at 1, Martin Place, NSW 2000 Sydney (Australia);
- Mr Andrew Donald Low, banker, with professional address at Citic Tower, 1 Tim Mei Avenue, Central, Hong Kong; and
- Mr Peter Antolik, banker, born on 17 December 1978 in Romford (United Kingdom), with professional address at Level 28, 1 Ropemaker Street, City Point, EC2Y 9HD London (United Kingdom).

B Director:

- Mr Charles Roemers, company director, born on March 15, 1965 in Moresnet (Belgium), having its professional address at 20, avenue Monterey, BP 603, L-2016 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Unless renewed, their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2011.

3. Has been appointed statutory auditor:

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., having its registered office in Luxembourg and registered with Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 65.477.

Unless renewed, the term of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2011.

4. The registered office of the Company is established at Level 3, 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

5. The Board of Directors shall have the authority to delegate the daily management of the business of the company and its representation to one or more of its Directors.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-quatre août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute.

Ont comparu:

(1) MACQUARIE MEDIA INTERNATIONAL LIMITED, un fonds commun de placement de droit des Bermudes, ayant son siège social au 3rd Floor, Washington Mall I, 22 Church Street, Hamilton HM 11 Bermuda, immatriculée sous le numéro ARBN 118 577 423; et

(2) TAIWAN CABLE TV INVESTMENT, S.à r.l. société à responsabilité limitée (private limited company), constituée et régie par les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg et inscrite auprès du registre des sociétés (Registrar of Companies) à Luxembourg sous le numéro B 111.266.

Chacun des comparants est ici représenté par Patrick Van Hees, juriste à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis du notaire instrumentant qu'il dresse l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination

Il est formé, entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de CABLE TV S.A., laquelle sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Objet

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres instruments de capital ou de dettes (convertibles ou non), de quelque forme que ce soit (notamment des titres de couverture synthétique), et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

3.2. La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations, de reconnaissances de dettes, ainsi que tous autres types d'instruments de capital ou de dettes (convertibles ou non).

3.3. D'une façon générale, elle peut accorder une assistance directe ou indirecte aux sociétés affiliées ou aux sociétés du groupe (notamment l'octroi de tout type de prêt), prendre toutes mesures de contrôle et/ou de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

3.4. La Société pourra notamment accorder toutes garanties, mettre en gage ou fournir toutes autres formes de sûretés, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge (charge) sur tout ou partie des actifs (présents ou futurs) de l'entreprise, ou par l'une ou l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de toute société apparentée ou du groupe ou de tout administrateur, gérant ou autre mandataire de la Société ou de toute société apparentée ou du groupe, dans les limites de la loi luxembourgeoise.

3.5. La Société pourra conclure toute forme de contrats de crédit dérivés, en ce compris, sans que cela soit restrictif, tout type de contrat de swap, tel que des contrats de swap en vertu desquels la Société fournira une protection de crédit à la contrepartie, tout contrat d'échange sur devises ou taux d'intérêts et tout autre contrat sur des produits dérivés.

3.6. La Société pourra, en outre, effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

3.7. La Société est assujettie à l'imposition de droit commun et n'entre donc pas dans la sphère de la loi sur les sociétés holding du 31 juillet 1929.

Art. 4. Siège social

4.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Le siège social de la Société pourra être transféré à l'intérieur de la Ville de Luxembourg par décision du Conseil d'Administration. Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision du Conseil d'Administration.

4.2. Lorsque le Conseil d'Administration détermine que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social se sont produits ou sont imminents, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales; de telles mesures temporaires ne changent en rien la nationalité de la Société, qui restera luxembourgeoise malgré le transfert temporaire de son siège statutaire.

Art. 5. Capital - Capital autorisé - Actions et certificats d'actions

5.1. Capital

Le capital souscrit de la Société est fixé à 40.000,- USD (quarante mille dollars des Etats-Unis d'Amérique), divisé en 20.000 (vingt-quatre mille huit cents) actions ordinaires (les «Actions Ordinaires»), toutes ayant une valeur nominale de 2,- USD (deux USD) par Action Ordinaire.

5.2. Capital Autorisé

5.2.1. A côté et en sus du capital social souscrit, le capital autorisé de la Société est fixé à 20.000.000,- USD (vingt millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique), divisé en 10.000.000 (dix millions) d'Actions toutes ayant une valeur nominale de 2,- USD (deux USD) par Action.

5.2.2. Le Conseil d'Administration est autorisé, dès à présent et pendant une période de cinq ans, prenant fin le 24 août 2011, à augmenter une ou plusieurs fois le capital social souscrit dans les limites du capital autorisé, suite à la conversion d'instruments de dettes ou non par l'émission d'Actions Ordinaires supplémentaires ou d'actions d'autres classes (les «Actions Spécifiques»), et ensemble avec les Actions Ordinaires, les «Actions»); les droits financiers de celles-ci seront déterminés au moment de leur émission en référence au revenu net généré par un investissement sous-jacent donné. De telles augmentations de capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission, suivant la décision du Conseil d'Administration.

5.2.3. Le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions d'Actions sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscrire les Actions émises.

5.2.4. Plus particulièrement, le Conseil d'Administration est autorisé et dispose du pouvoir de réaliser toute augmentation du capital social endéans les limites du capital social autorisé en une ou plusieurs tranches successives, contre paiement en espèces ou en nature, par conversion de créances, incorporation de réserves ou de toute autre manière et d'arrêter le lieu et la date pour l'émission ou les émissions successives, le prix d'émission, les modalités et conditions de la souscription et de la libération des nouvelles Actions.

5.2.5. Le Conseil d'Administration peut déléguer tout Administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des Actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Lors d'une augmentation en numéraire du capital de la Société par le Conseil d'Administration dans les limites du capital autorisé, le montant de ce capital autorisé prévu à l'article 5.2.1 des Statuts sera considéré comme diminué d'un montant correspondant à cette augmentation de capital. Ensuite de quoi, les montants précisés aux articles 5.1 et 5.2.1 des Statuts seront modifiés conformément au constat notarié actant l'augmentation de capital selon l'article 5.2 des Statuts.

5.3. Actions

5.3.1. Les Actions seront nominatives.

5.3.2. La Société reconnaît les personnes au nom desquelles les Actions sont enregistrées dans le registre des actionnaires comme les pleins propriétaires de ces Actions.

5.3.3. Des certificats d'inscription nominatifs seront délivrés aux actionnaires. La cession d'Actions nominatives devra être effectuée par une déclaration de cession inscrite au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par toutes personnes dûment mandatées à cet effet.

Art. 6. Augmentation de capital

6.1. Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision des actionnaires adoptée dans les formes requises pour les modifications des présents Statuts, telles que prévues à l'Article 7 ci-après.

6.2. La Société peut procéder au rachat de ses propres Actions sous les conditions prévues par la Loi.

Art. 7. Assemblées des actionnaires - Général

7.1. Chaque assemblée des actionnaires de la Société, régulièrement constituée, représente l'intégralité des actionnaires de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la Société. En particulier, l'assemblée générale des actionnaires sera compétente dans tous les domaines dans lesquels le Conseil d'Administration, à sa seule discrétion, souhaite une approbation formelle de l'assemblée générale des actionnaires.

7.2. Toute assemblée générale sera convoquée au moyen d'un avis adressé par deux Administrateurs à chaque actionnaire conformément à la Loi.

7.3. Chaque Action ordinaire donne droit à une voix. Un actionnaire peut agir à toute assemblée des actionnaires en désignant une autre personne comme mandataire, par écrit, par fax, par télégramme ou par télex.

7.4. Sauf stipulations contraires de la Loi, les décisions prises par l'assemblée générale annuelle ou ordinaire des actionnaires, dûment convoquée seront prises à la majorité simple des présents et votants, indépendamment de la proportion du capital représenté.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier les Statuts dans toutes ses dispositions ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie une nouvelle assemblée des actionnaires peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la Loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée des actionnaires délibère valablement, quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées des actionnaires, les résolutions pour être valables devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

7.5. Le Conseil d'Administration pourra déterminer toutes les autres conditions qui devront être remplies par les actionnaires pour pouvoir participer à toute assemblée des actionnaires.

7.6. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, les actionnaires pourront valablement dispenser de toutes formalités de convocations.

Art. 8. Conseil d'administration

8.1. La Société sera administrée par un conseil d'administration (le «Conseil d'Administration») composé de trois membres au moins (chacun, un «Administrateur»), répartis en un ou plusieurs Administrateur A et un ou plusieurs Administrateurs B. Les Administrateurs n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

8.2. Les Administrateurs seront désignés lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période de six ans maximum et resteront en fonction jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

8.3. Un Administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les actionnaires.

8.4. En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'Administrateur, pour cause de décès, retraite ou autre, les Administrateurs restants doivent désigner dans les trente jours ouvrables suivants, un ou plusieurs successeurs pour palier ces postes vacants, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

8.5. Les membres du Conseil d'Administration ne seront pas rémunérés pour leurs services en tant qu'Administrateur, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des actionnaires. La Société pourra rembourser aux Administrateurs les dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de leur mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenus lors de la participation à des réunions du Conseil d'Administration.

Art. 9. Modalités de réunion du conseil d'administration

9.1. Le Conseil d'Administration pourra choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il pourra aussi choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un Administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des assemblées générales.

9.2. Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président ou de tout Administrateur au lieu indiqué dans la convocation. La convocation contenant l'agenda doit être envoyée par lettre (courrier express ou courrier spécial), par fax, par télégramme, fax courrier électronique à chaque Administrateur au moins 3 (trois) Jours Ouvrables

avant la date prévue de la réunion, sauf dans des circonstances d'urgence, dont la nature devra figurer dans la convocation, il suffira que la convocation soit envoyée au moins 24 heures avant l'heure fixée pour la réunion, par télex, et/ou télégramme. Cette convocation peut être levée par le consentement de chaque Administrateur donné par écrit, par fax, télégramme ou courrier électronique. Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions tenues aux heures et lieux indiqués dans l'emploi du temps préalablement adopté par une décision du Conseil d'Administration. Tout effort raisonnable sera fait pour que chaque Administrateur obtienne suffisamment à l'avance de chaque réunion du Conseil d'Administration une copie des documents et/ou matériaux à discuter et/ou à approuver à cette réunion.

9.3. Chaque Administrateur peut agir à toute réunion du Conseil d'Administration en nommant un autre Administrateur, par écrit, par fax, par télégramme ou par courrier électronique, comme son mandataire. L'utilisation d'équipement pour conférences vidéo et conférences téléphoniques est autorisée et les Administrateurs utilisant ces technologies sont présumés être présents et seront autorisés à voter par vidéo ou par téléphone. Après délibération, les votes pourront aussi être exprimés par écrit, télécopie, télégramme, télex ou par téléphone, dans ce dernier cas le vote doit être confirmé par écrit.

9.4. Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins deux des Administrateurs, en ce compris un Administrateur A et un Administrateur B, sont présents à la réunion du Conseil d'Administration.

9.5. Les décisions seront prises à la majorité des voix des Administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

9.6. Les résolutions signées par tous les membres du Conseil d'Administration auront le même effet que celles prises lors d'une réunion du Conseil d'Administration.

9.7. Dans la perspective des Statuts, «jours Ouvrables» a pour signification tout jour calendrier (autre que samedi et dimanche) pendant lequel les banques sont ouvertes pour affaires à Luxembourg.

Art. 10. Procès-verbaux des conseils d'administration

10.1. Les résolutions du Conseil d'Administration seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par tous les Administrateurs présents à la réunion et seront déposées dans les livres de la Société.

10.2. Les copies et extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, par le secrétaire ou par deux Administrateurs.

Art. 11. Pouvoirs du conseil d'administration

11.1. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale, tombent sous la compétence du Conseil d'Administration.

11.2. Le Conseil d'Administration pourra déléguer, avec l'accord préalable de l'assemblée des actionnaires, ses pouvoirs de gestion journalière et les affaires courantes de la Société, ainsi que la représentation de la Société dans cette gestion et ces affaires, à un des membres du Conseil d'Administration, Administrateur A ou Administrateur B, qui sera appelé administrateur-délégué. Il pourra, en outre, conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes, qui n'ont pas besoin d'être Administrateur, afin de nommer et révoquer tous agents et employés et de fixer leurs émoluments.

Art. 12. Signature

La Société est engagée par la signature conjointe de tout Administrateur A et de tout Administrateur B de la Société ou par la signature conjointe ou unique de toute personne à laquelle un tel pouvoir de signature a été délégué par le Conseil d'Administration ou par tout Administrateur A et tout Administrateur B de la Société.

Art. 13. Commissaires aux comptes

Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, tel que prévu par la loi et qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. S'il y a plus d'un commissaire aux comptes, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil des commissaires aux comptes. Les commissaires aux comptes sont nommés par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période se terminant à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.

Art. 14. Affectation des bénéfices

14.1. Réserve Légale

Du bénéfice net annuel de la Société, cinq pour cent (5%) seront alloués à la réserve requise par la loi. Ces allocations cesseront d'être obligatoires dès que, et aussi longtemps que, cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

14.2. Dividendes

14.2.1. L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du Conseil d'Administration, déterminera de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net et pourra déclarer de temps à autre des dividendes ordinaires sans jamais excéder les montants proposés par le Conseil d'Administration.

14.2.2. Des dividendes intermédiaires pourront être distribués, sous réserve des conditions prévues par la loi, sur décision du Conseil d'Administration et suivant rapport des commissaires aux comptes.

Art. 15. Dissolution et liquidation

15.1. La Société pourra être dissoute à tout moment en vertu d'une décision des actionnaires prise dans les formes requises pour les modifications des Statuts, telles que décrites à l'Article 7 ci-après.

15.2. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des actionnaires décidant la dissolution, laquelle déterminera, en outre, leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 16. Loi applicable

Pour tous les points non réglés aux présents Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la Loi.

Art. 17. Assemblée générale annuelle

17.1. L'assemblée générale annuelle des actionnaires sera tenue, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société, ou à tout autre endroit à Luxembourg stipulé dans la convocation, le troisième lundi du mois de mai à 14h00.

17.2. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle sera tenue le jour ouvrable bancaire suivant. L'assemblée générale pourra être tenue à l'étranger, si de l'opinion absolue et finale du Conseil d'Administration, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

17.3. D'autres assemblées des actionnaires, ordinaires ou extraordinaires, pourront être tenues en lieu et place tels que spécifié dans les convocations des assemblées respectives. Elles peuvent être tenues au siège social ou à tout autre lieu.

Art. 18. Exercice social

L'exercice social de la Société commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et prendra fin le 31 décembre 2006. La première assemblée générale des actionnaires se tiendra en mai 2007.

Souscription

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

| Souscripteurs | Nombre d'Actions | Montant souscrit (en USD) | % du capital social |
|---|------------------|---------------------------|---------------------|
| MACQUARIE MEDIA INTERNATIONAL LIMITED, prénommée . . . | 1 | 2,- | 00,01% |
| TAIWAN CABLE TV INVESTMENT, S.à r.l., prénommée | 19.999 | 39.998,- | 99,99% |
| Total | 20.000 | 40.000,- | 100,00% |

Les Actions ont été intégralement libérées par paiement en espèces, de sorte que la somme de 40.000,- USD (quarante mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Au taux de change de référence de l'euro par rapport aux devises étrangères, calculé par la Banque Centrale Européenne le 24 août 2006, à savoir: EUR 1,- = USD 1,2831, l'apport est évalué à EUR 31.174,50.

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ 2.000,- USD (deux mille dollars des Etats-Unis d'Amérique).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants pré-qualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des Administrateurs est fixé à 4 (quatre).
2. Sont nommés Administrateurs:

Administrateur A:

- Monsieur Alexander Harms Harvey, banquier, né le 6 mai 1971 à Sydney (Australie), avec adresse professionnelle au 1, Martin Place, NSW 2000 Sydney (Australie);

- Monsieur Andrew Donald Low, banquier, avec adresse professionnelle au Citic Tower, 1 Tim Mei Avenue, Central, Hong Kong; et

- Monsieur Peter Antolik, banquier, né le 17 décembre 1978 à Romford (Royaume-Uni), avec adresse professionnelle au Level 28, 1 Ropemaker Street, City Point, EC2Y 9HD London (Royaume-Uni).

Administrateur B:

- Monsieur Charles Roemers, directeur de sociétés, né le 15 mai 1965 à Moresnet (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 20, avenue Monterey, BP 603, L-2016 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Sauf renouvellement, leur mandat viendra à expiration lors de la tenue de l'assemblée générale annuelle de 2011.

3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 65.477.

Sauf renouvellement, son mandat viendra à expiration lors de la tenue de l'assemblée générale annuelle de 2011.

4. Le siège social de la Société est fixé au Niveau 3, 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

5. Le Conseil d'Administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière, ainsi que la représentation de la Société concernant cette gestion, à un ou plusieurs Administrateurs.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Mersch, le 30 août 2006, vol. 438, fol. 6, case 11. – Reçu 311,75 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 20 septembre 2006.

H. Hellinckx.

(107621.3/242/569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2006.

HOME SAINT LOUIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5638 Mondorf-les-Bains, 6A, rue du Moulin.

R. C. Luxembourg B 54.337.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2006, réf. LSO-BV00048, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2006.

Signature.

(106795.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

SDB FINANZIARIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 45.143.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2006, réf. LSO-BV00243, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2006.

Signature.

(106798.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

SDB FINANZIARIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 45.143.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2006, réf. LSO-BV00244, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2006.

Signature.

(106799.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

INTES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R. C. Luxembourg B 45.876.

L'an deux mille six, le sept septembre.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INTES S.A., Société Anonyme, ayant son siège social au 39, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, R.C. Luxembourg section B numéro B 45.876, constituée devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, suivant acte reçu le 11 décembre 1993.

L'assemblée est présidée par Maître Catherine Dessoy, avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

Le président désigne comme secrétaire Maître Sévrine Silvestro, avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Serge Marx, avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que toutes les 1.250 (mille deux cent cinquante actions) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte

que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 6 des statuts, dernière phrase en vue de lui donner la teneur suivante: «La société se trouve engagée soit par la signature de son administrateur-délégué, soit par la signature collective des trois administrateurs.»

2. Acceptation de la démission de Maître Catherine Dessoy et de Maître Victor Elvinger, tous deux avocats à la Cour et tous deux demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, en leur qualité d'administrateurs de la société, avec effet immédiat - décharge pour l'exercice de leur mandat.

3. Nomination de Monsieur John Weber, comptable, et de Monsieur Guy Lanners, expert-comptable, tous deux demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg 36, avenue Marie-Thérèse, en tant qu'administrateurs de la société pour une durée de six ans, avec effet immédiat.

4. Acceptation de la démission de CORAL MANAGEMENT COMPANY TRADING LIMITED en tant que commissaire aux compte de la société - décharge pour l'exercice de son mandat.

5. Nomination de EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A., experts comptables et fiscaux, ayant son siège social à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, pour un terme de six ans.

6. Transfert du siège social de la société à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse avec effet immédiat.

7. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

L'intégralité du capital social étant représentée, l'Assemblée décide de faire abstraction des convocations d'usage, les actionnaires représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Première résolution

L'Assemblée décide, à l'unanimité, de modifier l'article 6 des statuts, dernière phrase en vue de lui donner la teneur suivante: «La société se trouve engagée soit par la signature de son administrateur-délégué, soit par la signature collective des trois administrateurs.»

Deuxième résolution

L'Assemblée décide, à l'unanimité, d'accepter la démission de Maître Catherine Dessoy et de Maître Victor Elvinger, tous deux avocats à la Cour et tous deux demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, en leur qualité d'administrateurs de la société, avec effet immédiat et de leur donner décharge pour l'exercice de leur mandat.

Troisième résolution

L'Assemblée décide, à l'unanimité, de désigner Monsieur John Weber, comptable, et Monsieur Guy Lanners, expert-comptable, tous deux demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, en tant qu'administrateurs de la société pour une durée de six ans, avec effet immédiat.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide, à l'unanimité, d'accepter la démission de CORAL MANAGEMENT COMPANY TRADING LIMITED en tant que commissaire aux compte de la société et de lui donner décharge pour l'exercice de son mandat.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide, à l'unanimité de nommer EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A., experts comptables et fiscaux, ayant son siège social à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, pour un terme de six ans, avec effet immédiat.

Sixième résolution

L'Assemblée décide, à l'unanimité de transférer le siège social de la société à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, avec effet immédiat.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de 1.500,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. Dessoy, S. Silvestro, S. Marx, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2006, vol. 29CS, fol. 55, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2006.

J. Elvinger.

(107864.3/211/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2006.

PARFINGLOBE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 80.413.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2006, réf. LSO-BV00214, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(106805.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

R.P.S. HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.

R. C. Luxembourg B 84.521.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2006, réf. LSO-BV00425, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2006.

R.P.S. HOLDING, S.à r.l.

Signatures

(106821.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

WOODSTOCK BY CONRARDY SUCCESEURS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4973 Dippach, 161, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 91.748.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2006, réf. LSO-BV00464, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2006.

Signature

Mandataire

(106822.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

DAHLEM, SCHROEDER & ASSOCIES, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1626 Luxembourg, 8, rue des Girondins.

R. C. Luxembourg B 73.592.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2006, réf. LSO-BU06521, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(106824.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

COIFFURE MICHOU, Société à responsabilité limitée unipersonnelle,**(anc. INTERCOIFFURE MICHOU, S.à r.l.).**

Siège social: L-2670 Luxembourg, 2-4, boulevard de Verdun.

R. C. Luxembourg B 27.214.

Le bilan abrégé et l'annexe abrégée au 31 décembre 2005, ainsi que les résolutions de l'associée unique qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 6 octobre 2006, réf. LSO-BV01220, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2006.

M. Piazzolla, épouse Coudouent

Gérante

(106890.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

SCHROEDER & ASSOCIES, Société Anonyme.
Siège social: L-1626 Luxembourg, 8, rue des Girondins.
R. C. Luxembourg B 69.336.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2006, réf. LSO-BU06518, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(106828.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

CENDAR S.A., Société Anonyme.
R. C. Luxembourg B 68.268.

RECTIFICATIF

L'an deux mille six, le trente août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

Madame Patricia Ceccotti, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de Monsieur Igor Labaj, demeurant à Zochova 759/6, Revuca 050 01, Slovaquie, en vertu d'une procuration sous seing privé demeurée annexée à un acte de dissolution reçu par le notaire soussigné le 17 novembre 2005, enregistré à Luxembourg A.C. le 23 novembre 2005, Vol. 26CS, Fol. 34, Case 9.

La comparante, agissant en sa capacité, a requis le notaire soussigné de prendre acte des déclarations suivantes:

1.- Le 17 novembre 2005, la société CENDAR S.A. a été dissoute suivant acte reçu par le notaire soussigné.
2.- Il résulte de vérifications effectuées qu'une erreur matérielle résultant de l'omission de l'indication du lieu de conservation des documents comptables a été commise.

3.- Qu'en conséquence il convient de procéder à une rectification, et d'ajouter le point IX suivant tant dans la version anglaise que française dudit acte de dissolution:

«IX.- That the records and documents of the company will be kept for a period of five years at the offices of the dissolved company.»

«IX.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la même date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Ceccotti, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2006, vol. 29CS, fol. 50, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2006.

J. Elvinger.

(107869.2/211/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2006.

MCG INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 115.502.

Changement de parts sociales suite à l'acte notarié du 11 août 2006:

Ancien associé:

AFERINA HOLDINGS LIMITED, avec siège social au 284, Arch. Makarios III Avenue, Fortuna Court, Block B, 2nd Floor, 3105 Limassol, Chypre, propriétaire de 250 parts sociales.

Nouvel associé:

SU EUROPEAN PROPERTIES, S.à r.l. (anciennement MULISSE INVESTMENTS, S.à r.l.), avec siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, propriétaire de 250 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2006.

Pour MCG INVESTMENTS, S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2006, réf. LSO-BU04502. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(107002.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

**GREEN BEAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. GREEN HOUSING, S.à r.l.).**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 114.689.

L'an deux mille six, le vingt-deux septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée GREEN HOUSING, S.à r.l., ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 114.689, constituée suivant acte reçu le 16 février 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1011 du 23 mai 2006.

L'assemblée est présidée par Monsieur Olivier Lansac, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Rachel Uhl, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 125 (cent vingt-cinq) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Changement de la dénomination sociale de la société en GREEN BEAR, S.à r.l.

2.- Modification afférente de l'article 4 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale de la société en GREEN BEAR, S.à r.l.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société prend la dénomination de GREEN BEAR, S.à r.l.».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une version anglaise. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte français fera foi.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and six, on the twenty-second of September.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of GREEN HOUSING, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, trade register Luxembourg section B number 114.689, incorporated by deed dated on the 16th of February 2006, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 1011 of the 23rd of May 2006.

The meeting is presided by Mr Olivier Lansac, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs Rachel Uhl, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- Closed, the attendance list let appear that the 125 (hundred twenty-five) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Modification of the name of the company in GREEN BEAR, S.à r.l.

2.- Amendment of article 4 of the articles of Incorporation in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

First resolution

The meeting decides to change the name of the company in GREEN BEAR, S.à r.l.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend article 4 of the Articles of Incorporation to read as follows:

«The company will assume the name of GREEN BEAR, S.à r.l.».

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up and duly enacted in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in French followed by an English translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the French version will prevail.

Signé: R. Uhl, O. Lansac, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2006, vol. 155S, fol. 57, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): J. Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2006.

J. Elvinger.

(107819.3/211/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2006.

DAULUX S.A. - INTERNATIONALE TRANSPORT & SPEDITION, Société Anonyme.

Siège social: L-8055 Bertrange, 166, rue de Dippach.

R. C. Luxembourg B 25.660.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2006, réf. LSO-BU04341, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2006.

Signature.

(106835.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

EUROPROP LUXEMBOURG II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 32.155.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2006, réf. LSO-BU06815, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2006.

Signature.

(106836.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

SOCIETE IMMOBILIERE DE TOURAINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 33.133.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2006, réf. LSO-BV00364, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(106837.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

EUROPROP LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,-.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 30.519.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2006, réf. LSO-BU06822, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2006.

Signature.

(106840.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

SOCIETE IMMOBILIERE DE TOURAINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 33.133.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2006, réf. LSO-BV00366, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(106843.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

MAFIT, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 500.000,-.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 35.379.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2006, réf. LSO-BU06580, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2006.

Signature.

(106844.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

ROCATEX, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 3, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 11.853.

L'an deux mille six, le douze septembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, agissant en remplacement de son confrère Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société ROCATEX, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié de M^e Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 mars 1974, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 100 du 13 mai 1974. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu, suivant acte notarié de M^e Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg) en date du 15 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 124 du 30 janvier 2004.

La séance est ouverte à seize heures sous la présidence de Madame Sabine Perrier, Corporate Director, demeurant à F-57100 Thionville, 5, Chemin du Colombier.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, maître en droit, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Madame la Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les mille huit cent vingt-huit (1.828) actions d'une valeur nominale de mille (USD 1.000) US dollars chacune, représentant l'intégralité du capital social d'un million huit cent vingt-huit mille (USD 1.828.000) US dollars sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Première augmentation de capital par versement en espèces de six millions six cent quarante-quatre mille (USD 6.644.000) US dollars pour le porter de USD 1.828.000 à USD 8.472.000 par la création et l'émission de 6.644 (six mille six cent quarante-quatre) nouvelles actions de valeur nominale USD 1.000 chacune. Souscription par contribution en espèces avec une prime d'émission de USD 4.156.000 faite comme suit:

- souscription par ROSEHALL LIMITED à 3.322 nouvelles actions de valeur nominale USD 1.000 soit USD 3.322.000 et paiement d'une prime d'émission de USD 2.078.000;

- souscription par SHERNHALL LIMITED à 3.322 nouvelles actions de valeur nominale USD 1.000 soit USD 3.322.000 et paiement d'une prime d'émission de USD 2.078.000.

2. Deuxième Augmentation du capital social pour un montant de deux millions cinq cent vingt-huit mille (USD 2.528.000) US dollars, afin de le porter de son montant actuel de USD 8.472.000 à USD 11.000.000 par la création et l'émission de 2.528 (deux mille cinq cent vingt-huit) nouvelles actions de valeur nominale USD 1.000 réalisée comme suit:

- souscription par un apport en nature de CARESTON LIMITED avec prime d'émission de USD 1.582.000.

3. Modification subséquente de l'article 5 des Statuts.

4. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et, après s'être reconnue régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société à concurrence de six millions six cent quarante-quatre mille (6.644.000) US dollars, pour le porter de son montant actuel d'un million huit cent vingt-huit mille (1.828.000) US dollars à huit millions quatre cent soixante-douze mille (8.472.000) US dollars, par la création et l'émission de six mille six cent quarante-quatre (6.644) nouvelles actions d'une valeur nominale de mille (1.000) US dollars chacune.

Souscription et paiement

Ces nouvelles actions ont été entièrement souscrites et intégralement libérées en espèces de la façon suivante:

- souscription de trois mille trois cent vingt-deux (3.322) actions de valeur nominale USD 1.000 (mille US dollars) avec paiement d'une prime d'émission de deux millions soixante-dix-huit mille (2.078.000) US dollars par ROSEHALL LIMITED, Société dûment constituée suivant les Lois en vigueur à Guernesey et ayant son siège social à P.O. Box 472, St. Peters Port, Le Bordage, St Peter Port, Guernesey GY1 6AX, ici représentée par Madame Sabine Perrier, préqualifiée, en vertu d'une procuration donnée en date du 1^{er} septembre 2006;

- souscription de trois mille trois cent vingt-deux (3.322) actions de valeur nominale USD 1.000 (mille US dollars) avec paiement d'une prime d'émission de deux millions soixante-dix-huit mille (2.078.000) US dollars par SHERNHALL LIMITED, Société dûment constituée suivant les Lois en vigueur aux Iles Britanniques Vierges et ayant son siège social à Akara Building, 24, De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, Iles Britanniques Vierges, ici représentée par Madame Sabine Perrier, préqualifiée, en vertu d'une procuration donnée en date du 1^{er} septembre 2006.

Les actionnaires actuels, CARESTON LIMITED et ROSEHALL LIMITED, ont confirmé leur accord à la souscription effectuée par SHERNHALL LIMITED, nouvel actionnaire.

Il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément que la somme de six millions six cent quarante-quatre mille (6.644.000) US dollars ensemble avec une prime d'émission de quatre millions cent cinquante-six mille (4.156.000) US dollars a été mise à la libre disposition de la Société.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société à concurrence de deux millions cinq cent vingt-huit mille (2.528.000) US dollars, pour le porter de son montant actuel de huit millions quatre cent soixante-douze mille (8.472.000) US dollars à onze millions (11.000.000) d'US dollars par la création et l'émission de 2.528 (deux mille cinq cent vingt-huit) nouvelles actions de valeur nominale mille (1.000) US dollars chacune ensemble avec une prime d'émission d'un million cinq cent quatre-vingt-deux mille (1.582.000) US dollars, moyennant l'apport partiel d'une créance certaine, liquide et exigible que CARESTON LIMITED a sur la Société.

Souscription et libération

CARESTON LIMITED, Société dûment constituée suivant les Lois en vigueur à Guernesey et ayant son siège social à P.O. Box 472, St. Peters Port, Le Bordage, St Peter Port, Guernesey GY1 6AX, ici représentée par Madame Sabine Perrier, préqualifiée, en vertu d'une procuration donnée en date du 1^{er} septembre 2006, a déclaré souscrire à deux mille cinq cent vingt-huit (2.528) actions de valeur nominale mille (1.000) US dollars et les payer au prix total de deux millions cinq cent vingt-huit mille (2.528.000) US dollars, ensemble avec une prime d'émission d'un million cinq cent quatre-vingt-deux mille (1.582.000) US dollars, moyennant l'apport partiel à la Société d'une créance certaine, liquide et exigible que CARESTON LIMITED, préqualifiée, a sur la Société ROCATEX.

Preuve de la valeur de l'apport partiel de créance a été donnée au notaire soussigné par un rapport établi conformément aux articles 26-1 et 32-1 (5) de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'amendée, par BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, 5, boulevard de la Foire, B.P. 351, L-2013 Luxembourg, daté du 12 septembre 2006, lequel rapport signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire restera annexé au présent acte, avec lequel il sera enregistré.

La conclusion dudit rapport est:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie, c'est-à-dire 2.528 actions d'une valeur nominale de USD 1.000 chacune, soit USD 2.528.000 auxquels s'ajoute une prime d'émission de USD 1.582.000. Le montant global de la contribution se monte à USD 4.110.000.»

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'article 5 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à onze millions (11.000.000) d'US dollars représenté par onze mille (11.000) actions d'une valeur nominale de mille (1.000) US dollars chacune, entièrement libérées.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à seize heures quinze.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: S. Perrier, R. Thill, F. Stolz-Page, M. Schaeffer.

102430

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2006, vol. 155S, fol. 41, case 4. – Reçu 117.318,44 euros.

Le Releveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2006.

A. Schwachtgen.

(107684.3/230/110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2006.

ROCATEX, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 3, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 11.853.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1331 du 12 septembre 2006, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(107685.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2006.

FEG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 47.700.

Les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 3 octobre 2006, réf. LSO-BV00370, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(106847.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

MAGNAT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 98.376.

L'an deux mille six, le vingt-huit septembre.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding MAGNAT HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Emile Schlessler, de résidence à Luxembourg, en date du 15 décembre 2003, publié au Mémorial C numéro 195 du 17 février 2004, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 98.376.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Claude Faber, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Karin Reuter, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Didier Kirsch, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Augmentation du capital social à concurrence de 419.000,- EUR pour le porter de son montant actuel de 31.000,- EUR à 450.000,- EUR par versement en numéraire et par la création de 4.190 actions nouvelles d'une valeur nominale de 100,- EUR chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2) Souscription et libération des actions nouvelles.

3) Modification subséquente du 1^{er} alinéa de l'article 3 des statuts.

4) Divers.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. La présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

En suite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes.

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatre cent dix-neuf mille euros (419.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à quatre cent cinquante mille euros (450.000,- EUR), par la création et l'émission de quatre mille cent quatre-vingt-dix (4.190) actions nouvelles d'une valeur

nominale de cent euros (100,- EUR) chacune jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes et à libérer par versement en numéraire.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'admettre à la souscription des quatre mille cent quatre-vingt-dix (4.190) actions nouvelles, à savoir:

1) La société anonyme EQUITY & LAW S.A., avec siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 33.984, pour deux mille trois cent quatre (2.304) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

2) La société anonyme JOLIU S.A., avec siège social à L-1371 Luxembourg, 223, Val Ste Croix, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 46.191, pour mille huit cent quatre-vingt-six (1.886) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Interventions - Souscriptions - Libérations

Sont ensuite intervenues:

1) La société anonyme EQUITY & LAW S.A., avec siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 33.984,

ici représentée par son président et administrateur-délégué Monsieur Claude Faber, prénommé, avec pouvoir de signature individuelle,

laquelle comparante, représentée comme il est dit, a déclaré souscrire deux mille trois cent quatre (2.304) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, lesquelles ont été intégralement libérées par un versement en espèces d'un montant de deux cent trente mille quatre cents euros (230.400,- EUR), dont la preuve du versement en numéraire a été rapportée au notaire sur base d'un certificat bancaire.

2) La société anonyme JOLIU S.A., avec siège social à L-1371 Luxembourg, 223, Val Ste Croix, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 46.191,

ici représentée par Monsieur Didier Kirsch, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg, le

ladite procuration restera annexée au présent acte,

laquelle comparante, représentée comme il est dit, a déclaré souscrire mille huit cent quatre-vingt-six (1.886) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, lesquelles ont été intégralement libérées par un versement en espèces d'un montant de cent quatre-vingt-huit mille six cents euros (188.600,- EUR), dont la preuve du versement en numéraire a été rapportée au notaire sur base d'un certificat bancaire.

Troisième résolution

A la suite des résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de:

«**Art. 3. (premier alinéa).** Le capital social est fixé à quatre cent cinquante mille euros (450.000,- EUR), représenté par quatre mille cinq cents (4.500) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.»

Coût

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison de la présente augmentation de capital, sont évalués approximativement à 9.500,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: C. Faber, K. Reuter, D. Kirsch, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2006, vol. 29CS, fol. 76, case 7. – Reçu 4.190 euros.

Le Receveur ff. (signé): J. Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2006.

J.-P. Hencks.

(107823.3/216/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2006.

MAGNAT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 98.376.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J.-P. Hencks.

(107824.3/216/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2006.

102432

RENTEX VERTRIEBS, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 34.866.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2006, réf. LSO-BV00434, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(106853.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

COMPTOIR IMMOBILIER LUXEMBOURGEOIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.
R. C. Luxembourg B 13.542.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2006, réf. LSO-BU07316, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2006.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

(106854.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

HAUCK & AUFHÄUSER INVESTMENT GESELLSCHAFT S.A., Aktiengesellschaft.

H. R. Luxemburg B 31.093.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung 4. Februar 2006

Punkt 4:

Vorbehaltlich der Zustimmung der CSSF stimmt die Generalversammlung der Bestellung des Herrn Dr. van Rùth in den Verwaltungsrat der HAIG zu.

Der Verwaltungsrat setzt sich demnach (vorbehaltlich der Zustimmung der CSSF zur Bestellung des Herrn Dr. van Rùth in den Verwaltungsrat) wie folgt zusammen:

Dr. van Rùth, Präsident,

Dr. Alfred Junker, stellvertretender Präsident,

Eberhard Heck,

Axel Janik,

Rudolf Kessel, Administrateur-délégué,

Lothar Rafalski, Administrateur-délégué,

Bernd Sinnwell.

Nachträgliche Änderung (4. Oktober 2006):

Anschrift von Dr. Volker van Rùth:

Kaiserstrasse 24, D-60311 Frankfurt am Main.

HAUCK & AUFHÄUSER INVESTMENT GESELLSCHAFT S.A.

J.-M. Schomer / H. Braun

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2006, réf. LSO-BU06641. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(107308.2//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.
